

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, du service de l'information de Radio France : Mmes Céline Pigalle, directrice de France Inter (ancienne directrice d'ICD), Agnès Vahramian, directrice de l'information à Radio France (ancienne directrice de Franceinfo), MM. Vincent Meslet directeur éditorial de Radio France, et Richard Place directeur de la rédaction de Franceinfo 2
- Présences en réunion 53

Mardi
18 février 2026
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 42

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à onze heures trente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, en préambule de cette audition et en réponse aux nombreux députés membres de la commission d'enquête et journalistes qui m'ont sollicité, j'aimerais revenir sur l'audition hier de la société Together Media. À cette occasion, M. le rapporteur a dévoilé plusieurs chiffres relatifs au Festival de Cannes mais aussi à l'indemnité de licenciement d'une ancienne salariée de l'audiovisuel public. Ces chiffres ont été immédiatement repris par les médias et suscitent de nombreuses réactions depuis qu'ils ont été dévoilés.

Je souhaite donc revenir sur les règles applicables à l'utilisation des documents reçus dans le cadre d'une commission d'enquête.

Aux termes du deuxième alinéa du II de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, *« les rapporteurs des commissions d'enquête exercent leur mission sur pièces et sur place. Tous les renseignements de nature à faciliter cette mission doivent leur être fournis. Ils sont habilités à se faire communiquer tous documents de service, à l'exception de ceux revêtant un caractère secret et concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'État, et sous réserve du respect du principe de la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs »*.

Il ressort tant du texte que de la pratique constante des commissions d'enquête parlementaires depuis plusieurs décennies que le secret des affaires ne peut être opposé au rapporteur d'une commission d'enquête : les personnes, physiques ou morales, auxquelles il s'adresse doivent lui communiquer les documents demandés. À ce titre, je signale que France Télévisions a versé à ce jour plus de 26 000 documents dans la data room. Le rapporteur me trouvera à ses côtés s'il considère que l'exploitation de ces documents ne lui permet pas de remplir ses fonctions de manière satisfaisante.

Cependant, je le dis de manière respectueuse mais claire au rapporteur, la même transparence ne peut valoir pour la divulgation au public des documents obtenus, du fait du secret des affaires comme du respect dû à la vie privée. Notre commission a pour mission d'assurer la transparence et de mettre au jour d'éventuels manquements et dysfonctionnements et, si les parlementaires bénéficient, dans le cadre de leur mandat, d'une immunité qui leur permet de travailler avec une grande liberté, nous devons faire preuve d'une vigilance toute particulière, dans l'exercice de nos fonctions respectives, notamment lorsque cela peut avoir des conséquences importantes du point de vue économique et concurrentiel.

Aussi, je demande au rapporteur, avec lequel j'ai échangé hier, de ne pas divulguer le détail des éléments qu'il a pu recueillir au titre de ses fonctions, notamment ceux issus des documents déposés sur la plateforme numérique. M. le rapporteur peut, ici comme il le fera dans son rapport, faire état d'ordres de grandeur et d'éléments indicatifs, mais je lui demande de le faire avec tout le discernement et la prudence qui s'imposent afin de respecter la confidentialité des informations dont il est destinataire.

Autrement dit, la transparence vis-à-vis des Français, oui ; la révélation d'éléments susceptibles de porter atteinte au respect de la vie privée ou au secret des affaires, non. Je sais que le rapporteur saura trouver l'équilibre entre ces deux exigences.

Ce rappel étant fait, nous pouvons passer à l'audition des responsables de l'information de Radio France. Je précise d'emblée que la réorganisation annoncée par la PDG du groupe conduira certains d'entre eux à occuper dans quelques jours d'autres fonctions que celles que je vais bientôt énoncer.

Radio France est une maison importante, qui comptait 4 621 collaborateurs au 1^{er} janvier 2024, dont 915 journalistes. Le journalisme et l'information en sont évidemment des éléments fondateurs et des piliers. Je vais vous présenter et nous pourrons vous écouter.

Madame Céline Pigalle, après être passée par Sciences Po et l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ), vous avez commencé votre carrière de journaliste chez Europe 1, où vous avez été reporter puis rédactrice en chef en 2008, avant de devenir directrice adjointe de la rédaction en 2009. Après un passage chez Canal+ comme rédactrice en chef de l'émission « La Matinale », puis sur i-Télé, vous êtes devenue directrice de l'information du groupe Canal + en janvier 2014 avant de rejoindre BFM TV, où vous êtes devenue directrice de la rédaction pendant six ans. Vous avez rejoint Radio France en 2023 comme directrice de France Bleu, puis en cumulant ces fonctions avec celle de directrice éditoriale déléguée chargée de l'information et de la proximité. Vous avez été nommée directrice de France Inter le 6 février dernier pour succéder à Mme Adèle Van Reeth.

Madame Agnès Vahramian, vous êtes un visage connu du journalisme et sans doute des Français puisque, sur France Télévisions, vous avez notamment été correspondante à Washington pendant quatre ans, puis au Moyen-Orient pendant trois ans. Diplômée du Centre universitaire d'enseignement du journalisme de Strasbourg et de l'Institut d'études politiques de Grenoble, vous avez d'abord été reporter au service informations générales de la rédaction de France 2 avant de rejoindre le service politique étrangère de la même chaîne. Après avoir été rédactrice en chef du magazine « Envoyé spécial », puis directrice adjointe de la rédaction de France 2, et rédactrice en chef du journal télévisé de 20 heures, vous repartez sur le terrain. Vous avez été nommée directrice de France Info en septembre 2024, puis directrice de l'information de Radio France le 6 février dernier.

Monsieur Vincent Meslet, vous avez commencé votre carrière dans l'audiovisuel en intégrant, en février 1992, la direction des études et de la prospective de France Télévisions. En 2005, vous devenez directeur des programmes de France 3. En février 2011, vous rejoignez Arte en qualité de directeur éditorial avant de prendre, en 2015, la direction de France 2. Après avoir été directeur général de Telsète entre 2017 et 2021, vous avez travaillé près de quatre ans chez Newen France. Depuis août 2024, vous êtes directeur éditorial de Radio France.

Monsieur Richard Place, vous avez commencé votre carrière sur France Info en 1996 au service reportage. Trois ans plus tard, vous travaillez à France Bleu Gironde avant de revenir sur France Info au service des sports. En 2007, vous réintégrez le service reportage dont vous devenez le chef de service en 2013. Après avoir été directeur-adjoint de la rédaction de France Info, vous devenez correspondant permanent de Radio France à Londres. En 2024, vous avez été nommé directeur de la rédaction de la radio France Info.

Je vous remercie tous d'être présents et, avant de vous entendre, je vais vous demander de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Céline Pigalle, M. Vincent Meslet, Mme Agnès Vahramian et M. Richard Place prêtent successivement serment.)

M. Vincent Meslet, directeur éditorial de Radio France. Je précise que je représente Radio France au conseil d'administration de l'AFP (Agence France-Presse).

Mme Céline Pigalle, directrice éditoriale déléguée chargée de l'information et de la proximité à Radio France, directrice du réseau Ici. Je suis pour ma part vice-présidente de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ).

Mme Agnès Vahramian, directrice de France Info. Je cumulerai, à partir du 2 mars, la fonction de directrice de France Info et celle de directrice de l'information de Radio France.

M. Vincent Meslet. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs, nous nous exprimons ici au titre de nos fonctions actuelles : Céline Pigalle, directrice de l'information et du réseau Ici, Agnès Vahramian, directrice de France Info, Richard Place, directeur de la rédaction de France Info, et moi-même, directeur éditorial du groupe Radio France. Dans une dizaine de jours, Céline Pigalle prendra la direction de France Inter tandis qu'Agnès Vahramian conservera celle de France Info tout en assurant la direction de l'information de Radio France, c'est-à-dire la coordination des rédactions de nos antennes et des trois services communs – international, sport et investigation.

Comme l'ont rappelé Mme Sibyle Veil et Mme Adèle Van Reeth, Radio France constitue un cas unique dans le paysage culturel français. Dans un monde saturé d'images et face à la déferlante des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle, la voix et la musique humaine restent des vecteurs incomparables de confiance et d'émotion. La radio, qui rassemble chaque jour deux Français sur trois, reste et restera un média essentiel et singulier.

Au moment où la violence revient dans l'espace public, comme le montre tragiquement l'actualité récente, où les mots perdent leur sens, où la réalité des faits se noie dans les commentaires, les interprétations et les désinformations, au moment où le sens du dialogue et de l'écoute se perd, les médias comme Radio France, qui offrent des espaces de fiabilité, des débats apaisés et des lieux de répit sont plus que jamais stratégiques.

Oui, trois fois oui, Radio France appartient à tous, mais surtout à personne. Cela ne peut être qu'un bien commun, où l'on se réunit, où l'on se confronte aux idées de ceux qui ne pensent pas comme nous, aux faits qui nous dérangent, qui nous contredisent, qui nous font changer d'avis.

Radio France, média d'information, de culture, de divertissement et de création incarne notre richesse et notre diversité culturelles – c'est la mission que nous confie notre cahier des charges – à travers ses six stations complémentaires, son réseau Ici, composé de quarante-quatre antennes locales, et ses trois plateformes numériques, qui attirent chaque mois 28 millions de Français et permettent de réaliser 50 % de l'audience des podcasts en France. Notons d'ailleurs la progression de 80 % de celle de la plateforme Ici l'année dernière.

Radio France compte aussi de nombreuses radios numériques, dont certaines ont récemment rencontré un vif succès auprès du public – FIP Cultes, devenue en moins d'un mois la première radio de France, ou Mon petit France Inter. Depuis hier, nous proposons également Mon tout petit France Inter, destiné aux moins de 6 ans.

Radio France est également un lieu culturel accueillant chaque année plus de 200 000 Français venus applaudir ses orchestres, ses événements et festivals comme le récent Hyper Weekend Festival.

Chaque mois, plus de 70 % de Français sont en contact avec nos contenus, que ce soit par le biais de leur poste de radio, de leur téléphone ou des réseaux sociaux.

Radio France donne la parole à plus de cinquante invités et aborde plus de soixante-dix thèmes différents par jour. Il est le premier producteur et diffuseur d'information – 700 heures par semaine –, une information qui privilégie la fiabilité, la mise en perspective et le terrain, grâce à 180 heures de reportages, qui vont du local jusqu'à l'international.

Radio France est aussi le média des savoirs – avec 500 heures par semaine –, le média de la culture, de la musique – avec près de 500 heures hebdomadaires aussi – et de la fiction – actuellement, vous pouvez écouter l'adaptation de *1984* de George Orwell sur France Culture.

Radio France offre aussi des documentaires – en ce moment sur France Culture, dans LSD, la série documentaire, « Protection de l'enfance : des histoires au quotidien » – ; du divertissement inscrit à notre cahier des charges ; des jeux et de l'humour – le fameux humour. France Inter, première scène en ce domaine, propose plus de treize rendez-vous par jour et une trentaine d'humoristes aux registres différents – satirique, burlesque, absurde, parodique, ironique – abordant autant des dilemmes personnels que des questions politiques ou de société. Enfin, les programmes destinés à la jeunesse représentent une part importante du succès de nos podcasts et sont désormais disponibles sur deux radios et un espace numérique dédié et protégé.

Radio France est vivante comme l'humain, et non pas lisse comme l'intelligence artificielle ; imparfaite comme l'humain, parfois rugueuse et énervante, essentiellement enrichissante et éclairante.

Le débat sur l'audiovisuel public est légitime, et nous sommes ici pour répondre à toutes vos interrogations et remarques. La situation exige du discernement ; c'est pourquoi nous essaierons de vous apporter tous les éléments possibles pour vous permettre de comprendre nos métiers, nos procédures, nos règles éthiques et parfois, aussi, les difficultés que nous pouvons rencontrer.

Nous ne pouvons pas faire abstraction du contexte mondial. Les médias financés par la publicité sont fragilisés par la domination des Gafam, en passe d'accaparer 50 % des recettes publicitaires mondiales. Si, dans le même temps, l'audiovisuel public devait être lui aussi fragilisé, cela pourrait conduire à un affaiblissement global de la culture française au profit de groupes étrangers. Ce point de vue est partagé par de nombreux dirigeants du secteur privé, parmi lesquels M. Rodolphe Belmer, PDG du groupe TF1 et M. David Larramendy, PDG du groupe M6. Ils appellent, chacun à sa manière, à dépasser le clivage entre privé et public pour adopter une stratégie nationale de défense des intérêts français. Pour cela, ils proposent de renforcer bien entendu l'offre privée, mais sans négliger la nécessité d'audiovisuel public fort et bien financé. M. Maxime Saada, directeur général du groupe Canal+, pointait récemment le risque de finir tous américains.

Nous plaçons l'auditeur au centre de notre politique éditoriale en valorisant son intelligence, sa curiosité, son désir de comprendre et de s'informer, son esprit critique, ses émotions et surtout sa volonté de vivre en bonne intelligence avec des personnes qui pensent différemment, qui ont des itinéraires de vie différents.

Conscients de notre responsabilité, nous savons que la France se fragmente et que la solitude progresse – plus de 40 % des foyers sont composés de personnes seules – tandis que le temps libre est de plus en plus absorbé par les écrans, ce qui réduit *de facto* les interactions sociales et les possibilités de discuter pacifiquement avec des personnes qui ne partagent pas les mêmes opinions ou les mêmes goûts. Par ailleurs, l'accès à l'information et à la culture dépend souvent, désormais, de multiples abonnements coûteux, qui sont autant d'obstacles pour des personnes modestes.

Pour renforcer et réaffirmer notre impartialité, nous agissons dans un cadre légal robuste que nous respectons scrupuleusement : la loi de 1986 garantissant la liberté de communication ainsi que les cahiers des charges qui en découlent et qui fondent notre ligne éditoriale. Ces outils ont évolué dans le temps et restent perfectibles. Dès la décision du Conseil d'État qui a étendu l'application du principe de pluralisme à toutes les émissions concourant à l'information, nous avons développé un baromètre du pluralisme que Mme Veil a pu vous présenter lors de son audition en décembre dernier.

Bien évidemment, nous sommes soumis aux lois de 1881, 1972, 2014, 2016 et 2017, qui fondent la liberté d'expression et la liberté artistique. C'est notre métier que de garantir la

diversité des points de vue ; c'est la responsabilité de l'encadrement, à tous les échelons de la fabrication de nos programmes et de l'information.

Nous avons instauré au sein du groupe des garde-fous que sont la médiatrice et le comité d'éthique. Notre indépendance repose aussi bien sur notre capacité à remettre en question à chaque instant nos propres biais que sur le caractère collectif et collégial de la fabrication des programmes.

Nous nous plions à toute forme de contrôle et, en tout premier lieu, à celui de l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Nous défendons aussi notre indépendance et notre liberté éditoriale, non par esprit revêche ou rebelle, mais parce qu'elles sont les conditions de notre impartialité aux yeux du public. Être indépendant ou avoir une ligne éditoriale libre, cela signifie se protéger des pressions, d'où qu'elles viennent : des conflits d'intérêts, de censure ou d'autocensure. Cela ne signifie pas du tout s'extraire de tout cadre, et je viens de rappeler la densité du cadre légal dans lequel nous agissons.

Nous y tenons parce que nous tenons à la confiance de nos auditeurs. Celle-ci passe par un contrat d'écoute informel et clair entre l'auditeur et nous, qui lui permet de faire la part des choses et de comprendre la spécificité de chaque genre, de chaque rendez-vous. À chaque genre correspondent ses propres codes et son propre contrat d'écoute. Par exemple, l'info n'est pas l'humour, l'humour n'est pas l'info. De la même manière, un journaliste qui mène une interview contradictoire n'est pas un partisan, mais simplement un journaliste qui tente d'éviter la langue de bois pour que l'auditeur obtienne des réponses à ses questions. Celui qui enquête n'est pas un militant, c'est un professionnel qui vérifie, qui confronte, qui met en perspective pour que l'auditeur puisse se faire son avis sur des faits vérifiés. L'éditorialiste expose une analyse mais il la fonde sur des faits, il argumente, il apporte des informations à l'auditeur, qui ne partagera peut-être pas son opinion finale. L'humoriste n'est pas un partisan, c'est un satiriste, voire un pamphlétaire qui fait rire ou pas, qui agace ou qui séduit, qui a le goût de la liberté et qui est une garantie d'indépendance.

Notre meilleure garantie reste l'auditeur, qu'il ne faut jamais sous-estimer ou infantiliser. Juge en dernier ressort, il est libre d'approuver, de contredire et surtout d'approfondir, à notre contact, son opinion. Nous lui devons transparence et déontologie, sous la forme d'un contrat d'écoute clair qui ne le prend jamais à revers. Au sein de chaque antenne, de chaque genre, de chaque rendez-vous, nous devons être son éclaireur, pas plus, pas moins. C'est une promesse d'honnêteté intellectuelle et de respect que nous cherchons à tenir à chaque seconde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie.

Depuis des années, il est question d'un rapprochement entre France Bleu et France 3 mais aussi entre la radio et la télévision France Info.

Les fameuses coopérations par le bas ont peiné à se mettre en place, même si le réseau Ici en est une illustration récente au plan local et si la coopération entre radio et télévision est désormais plus nourrie en ce qui concerne France Info.

Pour disposer demain d'un grand média de proximité ainsi que d'un grand média d'information, est-il selon vous souhaitable de créer une holding, autrement dit d'instaurer un pilotage unifié, comme le prévoit la proposition de loi dont je suis le corapporteur, ou la poursuite des coopérations par le bas est-elle suffisante ?

M. Vincent Meslet. Cette question pourrait appeler des heures de réponse. Je laisserai mes collègues préciser la manière dont les rapprochements s'opèrent. Agnès Vahramian et moi

connaissons les deux maisons et leurs cultures très différentes. Le rapprochement ne sera jamais simple et demandera du temps.

Mme Céline Pigalle. J'en ai la conviction profonde, la France a fait quelque chose d'absolument exceptionnel pour protéger la radio : en 1974, elle l'a sortie du giron de la télévision. C'est ainsi que la radio de service public est restée forte et puissante.

Lorsque j'ai été nommée directrice de France Inter, mon mari, qui est franco-allemand et qui a passé ses vingt-cinq premières années en Allemagne, a reçu tant de messages qu'il m'a demandé : « Mais c'est quoi cette radio, exactement ? » Cela dit la singularité de la radio et de ce qui a été organisé pour la protéger.

C'est Alain Weill, un patron que j'ai connu et apprécié, qui a inspiré à beaucoup d'autres l'idée de faire travailler ensemble radio et télévision puisqu'en 2005, il a organisé le rapprochement entre ces deux médias en donnant naissance à BFM TV. Depuis cette date, il y a plus de vingt ans, des discussions ont lieu sur les modalités d'un rapprochement pour le service public et il reste encore des choses à améliorer.

J'ai néanmoins la conviction que ce temps est, pour partie, déjà derrière nous. La radio et la télévision souffrent d'une érosion de leur audience. L'enjeu du moment est de s'adapter aux nouveaux usages. C'est pourquoi, de mon point de vue, les rapprochements doivent être liés au numérique. C'est dans cet espace que nous devons nous consolider mutuellement et peut-être envisager ensemble des formats nouveaux, spécialement conçus pour le numérique.

La radio, notamment la nôtre, qui va bien, doit continuer de faire en priorité de la radio et du numérique. Il en est de même pour la télévision. Le monde numérique présente un avantage : on peut y faire beaucoup de choses à distance. On peut créer des environnements liés au numérique sans nécessairement changer le statut du personnel ou embaucher de nouveaux personnels avec un statut dédié. L'air de rien, cela pourrait nous épargner un chantier assez pharaonique.

Mme Agnès Vahramian. Je répondrai sur le seul rapprochement entre la télévision et la radio France Info. La question d'un pilotage commun peut se poser. Je suis néanmoins toujours prudente quand il s'agit d'ajouter des structures et des chefs. Je suis quelqu'un de pragmatique, je cherche l'efficacité. J'ai monté les échelons progressivement, comme vous m'avez fait l'honneur de le rappeler.

Peut-être ne l'expliquons-nous pas suffisamment, mais les coopérations entre radio et télévision existent aujourd'hui, et ce à tous les niveaux. Leur succès tient à ce que nous respectons la spécificité de chaque média : en effet, les formats, les *prime time*, les métiers, les auditoires, les usages sont différents.

L'idée de diffuser davantage de programmes radio filmés à la télévision ou de formats télévisuels à la radio est à mes yeux une fausse piste, notamment parce qu'elle est datée. Il est possible de faire de l'événementiel ensemble et c'est souhaitable. Mais, aujourd'hui, il est surtout primordial de faire circuler nos contenus. Ils doivent pouvoir être déclinés à la radio, à la télévision, sur le numérique et les réseaux sociaux. Il faut leur donner de la puissance.

Je donne quelques exemples : quand un journaliste de la radio révèle une partie de l'affaire Epstein, il va sur le plateau de la télévision expliquer son enquête ; quand France 2 négocie l'interview exclusive de Volodymyr Zelensky, la radio la diffuse.

Il faut partir des contenus, j'en suis persuadée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci à vous quatre d'être venus ; je vous signale d'emblée que j'ai de nombreuses questions à vous poser. Je compte donc sur la concision de vos réponses, qui nous permettra d'avoir un échange efficace.

Madame Pigalle, vous venez de succéder à Adèle Van Reeth à la direction de France Inter. Le 5 février dernier, on a pu lire dans un article de *Libération*, qui consacrait sa « Une » au départ de cette dernière, qu'« une délégation de membres du bureau de la Société des journalistes de France Inter et de représentants syndicaux du SNJ et de la CGT » vous aurait rencontrée. Une source citée dans l'article explique : « On a plaidé en disant qu'il fallait quelqu'un de bienveillant avec la rédaction, capable aussi de nous défendre à l'extérieur, face à la commission d'enquête par exemple. » Pouvez-vous nous expliquer les raisons qui ont conduit au départ d'Adèle Van Reeth et celles qui vous ont amenée à être nommée à la direction de France Inter ?

Mme Céline Pigalle. Vous voulez savoir si je suis bienveillante, n'est-ce pas ? D'abord, je ne prendrai mes fonctions que le 2 mars. J'ai en effet eu à cœur, compte tenu des missions qui m'avaient été confiées précédemment, de prendre le temps de transmettre à Agnès Vahramian les deux dossiers dont j'étais chargée et qui ne sont pas minces, à savoir le réseau des quarante-quatre locales et la direction de l'information.

Le départ pour France Télévisions de Philippe Corbé, qui est un grand journaliste et mon ami, a été un élément déclencheur. Ce départ, qui m'a beaucoup peiné, a évidemment soulevé des questions relatives à l'organisation de France Inter. Le moment est en effet si crucial qu'une réorganisation a paru naturelle pour nous permettre d'affronter les différents épisodes qui s'annoncent ; je pense non seulement à la situation politique française mais aussi aux enjeux géopolitiques. Des discussions ont porté sur le point de savoir si Adèle Van Reeth était intéressée par un rôle à l'antenne. Ce changement aurait été plus naturel à la fin de la saison mais, une réorganisation étant nécessaire, il a semblé utile de l'envisager à ce moment-là.

Laissez-moi vous dire l'incroyable travail qu'Adèle Van Reeth a accompli pendant les quatre années qu'elle a passées à la tête de France Inter. Cette radio, qui était déjà la première de France, l'est plus que jamais puisqu'elle a creusé l'écart avec nos amis de RTL, deuxième radio de France, que je salue car le paysage radiophonique a besoin de stations vivantes. Ses audiences sont à leur niveau historique.

C'est bien parce que la maison Radio France avait à cœur d'être organisée au mieux pour les deux années qui viennent, et peut-être au-delà, que ces décisions ont été prises.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En janvier 2022, vous participiez à une table ronde intitulée « Les Médias face à la crise », consacrée à la crise sanitaire du covid-19. Vous avez déclaré, à propos des controverses provoquées par la communication gouvernementale, notamment par les mensonges avérés de Sibeth Ndiaye, alors porte-parole de l'Élysée, sur les masques : « Dans un moment où l'on vous dit qu'on est en guerre, on est rappelés au fait qu'il ne faut pas non plus trop troubler les gens et finalement ne pas aller trop à rebours de la parole officielle puisque ce serait fragiliser un consensus social. »

Vous étiez alors directrice de la rédaction de BFM TV. Dans quelques semaines, vous prendrez vos nouvelles fonctions à la tête de France Inter, dont la matinale, première de France, est écoutée chaque jour par des millions d'auditeurs. Considérez-vous toujours qu'un média ne doit pas « aller trop à rebours de la parole officielle » ? Admettez-vous avoir peut-être menti aux téléspectateurs de BFM TV pour maintenir le « consensus social » ?

Mme Céline Pigalle. Je vous remercie de m'offrir l'occasion de m'exprimer à ce propos car la séquence que vous avez citée a été très virale et le moment, pour tout dire, très pénible pour moi. Ce jour-là, j'ai eu une expression malheureuse sur une question qui mérite

néanmoins réflexion, celle de notre responsabilité collective. J'étais face à des scientifiques – une population que je ne côtoie pas fréquemment – et j'avais à cœur de leur dire qu'ils auraient dû, à l'époque, parler plus fort, dire plus franchement que le port du masque était absolument nécessaire, ce à quoi d'aucuns ont répondu qu'ils ne le pouvaient pas dès lors qu'il n'y avait pas de masques. Néanmoins, en soulignant l'importance du port du masque, on aurait au moins fait comprendre à chacun que se protéger le nez et la bouche avec un foulard, c'était mieux que rien.

Comme je suis bien élevée et que je ne voulais pas être trop offensive face à ces scientifiques, j'ai dit « on » au lieu de « vous » – « vous avez manqué de parler haut et fort ». Il se trouve que, peu de temps auparavant, nous avons traversé la crise des gilets jaunes, à propos de laquelle les critiques avaient plu ; la question du consensus était largement laissée de côté. Or, au début de la crise sanitaire, je sentais bien que la société avait du mal à entrer dans la critique, qui est néanmoins toujours nécessaire. C'est ce que je souhaitais rappeler à ces scientifiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, c'est aussi parce que, hier, Emmanuel Macron, en visite officielle en Inde, a tenu des propos particulièrement inquiétants sur la liberté d'expression, propos tenus en anglais mais que l'on peut traduire ainsi : « La liberté d'expression, c'est des conneries si personne ne sait comment on y accède, surtout quand elle nous fait passer d'un discours de haine à un autre. » Quelles garanties pouvez-vous nous donner que France Inter sera parfaitement imperméable à la parole officielle ?

Mme Céline Pigalle. La liberté d'expression, l'indépendance est le cœur de notre métier. Nous y travaillerons chaque jour. Mon parcours atteste, je l'espère, que j'ai su rester dans le rôle de contre-pouvoir qui était le mien, rôle qui doit être tenu à chaque instant, en résistant absolument à toutes les pressions qui peuvent s'exercer, si nombreuses que vous ne pourriez pas en dresser la liste.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Maintiendriez-vous les propos que vous avez tenus au sujet de la crise du covid si survenait une nouvelle crise sociale, comme celle des gilets jaunes, ou géopolitique – je pense à l'Ukraine, par exemple – ou feriez-vous front pour préserver à tout prix votre indépendance vis-à-vis du pouvoir, quitte à fragiliser le fameux consensus social que vous avez évoqué ?

Mme Céline Pigalle. Chacun doit être à sa place. Et le journaliste doit, en toutes circonstances, s'en tenir à ce qui fait son métier, à savoir lire ce qui est à sa disposition avec esprit critique, penser contre lui-même, tenter de comprendre ce qu'on lui cache. À l'instar d'une danseuse qui fait ses exercices à la barre, j'ai, pendant trente années, appliqué ces principes à chaque minute pour tâcher de ne pas me tromper et d'éclairer la situation. Il ne fait aucun doute que nous sommes un contre-pouvoir qui doit s'exercer chaque jour.

M. Vincent Meslet. Les lignes éditoriales sont toujours définies de manière collective, débattues dans chaque conférence de rédaction, et elles assurent notre indépendance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Meslet, Radio France compte sept chaînes de radio qui disposent, chacune, de leur propre direction, composée de responsables de programmes et de l'information, chargés notamment de définir la ligne éditoriale. Par ailleurs, la présidente, Sibyle Veil, fixe une orientation générale pour l'ensemble du groupe. Pouvez-vous nous préciser quelles sont vos fonctions exactes en tant que directeur éditorial de Radio France et quel est votre rôle dans la définition ou la coordination de l'ensemble de ces lignes éditoriales ?

M. Vincent Meslet. Votre question me permet de souligner l'originalité de Radio France, qui a toujours su préserver l'identité de ses marques et leur autonomie éditoriale.

Le poste que j'occupe a été créé il y a une dizaine d'années, sous la présidence de Mathieu Gallet, par Frédéric Schlesinger. Mon rôle n'est pas de remettre en cause cette autonomie, mais de l'organiser autour d'une stratégie commune, pensée avec la présidente de Radio France. Nous travaillons à la définition d'une stratégie globale sur plusieurs années ainsi qu'à la répartition entre les chaînes. Chaque année, nous fixons une feuille de route, comportant les grands objectifs, afin de préparer la rentrée suivante. Nous rendons également les arbitrages budgétaires internes aux chaînes, notamment lorsque des économies sont nécessaires. Par ailleurs, je pilote les nouveaux chantiers définis en fonction des sujets d'actualité dits stratégiques, comme le pluralisme ou la conquête des publics les plus jeunes, par exemple.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous pose cette question parce que, avant de devenir directeur éditorial de Radio France en août 2024, vous avez occupé plusieurs fonctions éminentes au sein de l'audiovisuel public : directeur des programmes de France 3 en 2005, directeur éditorial d'Arte en 2011, puis, à partir de septembre 2015, directeur de France 2, nommé à ce poste par Delphine Ernotte. À cette époque, *Libération* vous a consacré un portrait dans lequel on peut lire notamment que, « passionné de politique », vous estimez que « pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télévision qu'être élu », ajoutant avoir toujours voté socialiste, « sauf une fois, écolo ».

Pourquoi avez-vous choisi d'afficher publiquement ces convictions politiques au moment de votre prise de fonctions à la tête de France 2 alors que l'on attend d'un dirigeant de l'audiovisuel public une totale neutralité, en tout cas un respect des principes à valeur constitutionnelle inscrits dans la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, la loi Léotard ?

M. Vincent Meslet. Votre question ne m'étonne pas car vous avez fait allusion à ces propos à plusieurs reprises, dans cette enceinte ou sur les réseaux sociaux. Je me permettrai de prendre le temps d'y répondre car il y va de mon intégrité professionnelle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous posera deux questions complémentaires qui vous permettront de développer vos arguments.

M. Vincent Meslet. Je n'en doute pas !

Je crois, pour m'être réinterrogé à ce sujet, n'avoir jamais pris une décision en fonction de mes opinions politiques dans le cadre de mes fonctions. Je vais avoir 60 ans ; j'ai trente-quatre ans de vie professionnelle, dont vingt-huit ans dans l'audiovisuel public. Ma vocation est née très tôt : j'étais intéressé par les métiers de la communication, la recherche du public, la culture populaire – c'est cela qui m'a attiré, bien plus que toute autre chose.

Regardez qui m'a nommé à mes différentes fonctions : Mme Sibyle Veil, dont je ne rappellerai pas le parcours ; Mme Véronique Cayla, qui a été membre du cabinet de deux ministres de la culture sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, puis nommée membre du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) par Jacques Chirac avant d'être nommée présidente d'Arte sous le mandat de M. Sarkozy. Par ailleurs, j'ai travaillé avec M. Patrick de Carolis, dont vous connaissez l'engagement politique, et M. Rémy Pflimlin. Cela me fait mal de souligner la carrière ou les orientations politiques de ces personnes car jamais il n'en a été question lorsque j'ai travaillé auprès d'eux ; nous partageons la volonté de servir l'entreprise et l'audiovisuel public, au bénéfice de l'intérêt général.

Regardez les programmes dont je me suis occupé, qu'il s'agisse de feuilletons populaires dont les personnages illustrent la grande diversité de la société française ou de « Ce soir ou jamais », une émission qui a suscité nombre de polémiques tant elle s'ouvrait aux

extrêmes et aux paroles radicales. Lorsque j'ai pris mes fonctions à Arte, qui ne diffusait pas d'émissions de débat, j'y ai créé « 28 minutes ».

Je sais que vous essayez de démontrer, à travers ma personne, l'existence d'un État profond au sein de l'audiovisuel public. C'est très injuste pour l'ensemble des journalistes et des producteurs qui y travaillent à des fonctions moins importantes que les miennes et qui croient au service public. Les décourager est sans doute la pire des choses actuellement !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Néanmoins, ne considérez-vous pas que les déclarations que vous faites au journal *Libération* au moment où vous prenez des fonctions importantes au sein de l'audiovisuel public peuvent marquer une rupture légale ou installer une distance avec des millions de Français qui financent l'audiovisuel public ? Est-ce votre rôle de clamer vos préférences politiques ? Le referiez-vous dix ans après, à un moment où les Français réclament une neutralité pure et parfaite ?

M. Vincent Meslet. Je serais tenté de vous répondre d'abord par un trait d'humour. C'était il y a dix ans, vous l'avez dit, et il s'est passé beaucoup de choses depuis... – non, je vais renoncer à ce trait d'humour finalement et aller directement au fait. Beaucoup de choses sont écrites dans cet article. La journaliste remarque notamment que je ne suis pas à l'aise. On m'avait demandé de fendre l'armure ; j'ai donc raconté beaucoup de souvenirs d'enfance. Et il est vrai qu'à la fin de l'entretien, lorsqu'elle m'a posé cette question, j'y ai répondu alors que je n'en avais pas envie. Je ne le referais pas. Je lui ai répondu parce que je pensais que ma carrière parlait pour moi. Je me suis senti en sécurité, mais j'ai péché par naïveté. Vous réclamez beaucoup de transparence par ailleurs ; j'ai été trop transparent, ce jour-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons posé cette question à chacune des personnes que nous avons auditionnées qui s'était exprimée dans la presse. Dès lors que la loi de 1986 impose l'honnêteté, l'indépendance et l'impartialité de l'information, il est normal de s'étonner qu'un directeur éditorial – donc, *in fine*, de l'information – indique ses orientations politiques dans la presse. Mais vous vous en êtes expliqué de manière très transparente.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour cette transparence, monsieur le directeur. Je souhaite revenir sur la phrase suivante : « Pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télévision qu'être élu. » Qu'entendez-vous concrètement par « changer la société » ?

M. Vincent Meslet. Je vais probablement vous décevoir car c'est, je crois, très éloigné de ce que vous pensez. En première, j'ai conclu une longue dissertation d'histoire sur le progrès technique en indiquant que la troisième révolution industrielle qui s'annonçait serait celle de l'information et de la communication. Lorsque j'ai commencé à travailler en 1992, on dénombrait dix sites numériques dans le monde, contre des milliards aujourd'hui, et 100 000 heures de programmes télévisés, contre 500 000 aujourd'hui, si l'on s'en tient à la seule télévision linéaire. À l'instar de l'imprimerie et de l'écriture, les révolutions technologiques entraînent de nombreuses transformations dans la société. L'esprit partisan n'est pas mon fort : je suis plutôt un rebelle qui goûte l'esprit critique, les remises en cause. Je ne suis pas là où l'on m'attend – mes collègues ici présents peuvent en témoigner. À cet égard, j'ai eu le sentiment de vivre de très belles heures au sein du service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au financement et au fonctionnement de l'audiovisuel public, qui sont l'un des trois objets de notre commission d'enquête. France Télévisions cherche à réaliser environ 180 millions d'économies. Or, lorsqu'on lit les rapports de l'IGF (Inspection générale des finances), de la Cour des comptes et même de l'Arcom, on constate qu'il n'existe toujours pas de véritable synergie, aucune collaboration, aucune mutualisation des coûts d'ampleur entre France Info TV, qui existe depuis maintenant dix ans,

et France Info radio. Ainsi, on peut lire, dans le rapport de l'IGF : « On est loin des ambitions initiales : le rapprochement de la radio et de la télévision reste embryonnaire. »

En février 2023, Delphine Ernotte et Sibyle Veil ont annoncé dans un document conjoint un acte II de France Info. Or, depuis, il ne s'est rien passé. Comment expliquez-vous une telle inertie, cette logique de silos, cette difficulté à travailler ensemble, alors que les locaux de France Télévisions et ceux de Radio France ne sont séparés que par la Seine ? Dans son rapport, l'IGF recommandait notamment de nommer un directeur unique de France Info pour la télévision et la radio « dans l'objectif de rassembler les équipes radio, TV et web dans une *newsroom* unique avec une polyvalence des journalistes ». Pourquoi cette recommandation n'a-t-elle jamais été suivie d'effets ?

M. Vincent Meslet. Je pense que les politiques sous-estiment les différences et les difficultés de ces deux sociétés. On demande à Radio France, qui n'en a jamais changé depuis 1974, de changer de statut : ça lui fait tout drôle, surtout lorsqu'on sait les risques que comporte l'opération. France Télévisions, quant à elle, a souvent changé de statut, mais par étapes. Antenne 2 et FR3, qui étaient deux entreprises séparées, ont été regroupées sous une présidence commune en 1989 mais il a fallu dix ans, et de nombreuses crises, pour que leur rapprochement aille à son terme. Qui plus est, elle n'a pas toujours bénéficié du soutien du gouvernement, qui développait hors de son sein de nouvelles chaînes, comme France 5 ou Arte. Ce n'est qu'à l'orée des années 2000 qu'a été créée une holding qui a intégré des chaînes, comme France 5 et RFO et en a créé de nouvelles, comme France 4 puis France Info TV. Elle n'est devenue une entreprise unique qu'à la faveur du changement du mode de financement.

Il en a donc fallu du temps, depuis 1989, pour rapprocher des chaînes qui exerçaient pourtant le même métier. Dès lors, on peut comprendre combien il est difficile de rapprocher deux entités aussi différentes que Radio France et France Télévisions, qui n'ont pas le même mode de production – interne pour la première, déléguée à des producteurs privés nombreux avec lesquels les relations sont complexes pour la seconde – ni les mêmes réseaux : très local pour Ici, régional pour France Télévisions. Cela permet d'expliquer les difficultés du quotidien, qui peuvent paraître incompréhensibles vues de loin.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne crois pas que c'était le sens de la question du rapporteur... Personne ne pense qu'il est simple de rapprocher France Info TV et France Info radio. Je sais, pour avoir été pendant deux ans administrateur de Radio France, que les cultures d'entreprise sont si différentes que, sans un pilote qui arbitre, fixe des objectifs, le rapprochement de la radio et de la télévision ne se fera pas. Vous ne pouvez pas expliquer que les politiques ne comprennent pas leurs modes de fonctionnement.

M. Vincent Meslet. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le politique a affirmé clairement sa volonté d'un rapprochement, évoqué également par l'IGF et la Cour des comptes. Les coopérations par le bas sont-elles possibles ou faut-il désigner un pilote, unifier la gouvernance, voire créer une holding ?

Mme Céline Pigalle. J'ai commencé à vous répondre tout à l'heure. Je me permets de noter que le mix entre une radio et une télévision d'info en continu n'existe nulle part. Vous ne pouvez donc pas nous proposer un modèle dont nous pourrions nous inspirer. En revanche, il y a d'autres histoires que celle d'un simple rapprochement. Ainsi, en s'appuyant sur les succès de RMC, Alain Weill a créé la chaîne BFM TV. Quant à CNews, elle a peut-être la capacité de redonner un élan à Europe 1. Mais le fait de lier ces deux environnements, de les rassembler éventuellement en un même lieu, de leur conférer des statuts identiques n'a rien d'évident. Encore une fois, nous n'avons pas d'exemple d'une telle formule. À l'inverse, le service public

a mis au point un site exceptionnel, franceinfo.fr, qui est, quels que soient les classements et les époques, la première plateforme numérique d'information en France. C'est un peu étonnant !

Dans ce monde qui évolue si vite, il faut aussi être très modeste. Comme je le disais tout à l'heure, le concept consistant à combiner la radio et la télévision date d'il y a vingt ans. Aujourd'hui, c'est dans le domaine du numérique que nous pourrions monter en puissance et marcher main dans la main. L'idée d'avoir une personne unique qui dirigerait ou organiserait le tout pourrait s'appliquer à ces plateformes. Je pense à celle de France Info, mais aussi à celle d'Ici, qui est déjà très puissante – je ne peux m'empêcher de rappeler qu'en janvier, son audience avait progressé de 80 % par rapport à l'année dernière, avec près de 94 millions de visites au cours du mois, alors que le précédent record était de 73 millions.

Les choses sont donc engagées. Mais cette logique de rapprochement, telle qu'elle était promue il y a encore quelques années, n'a pas tout à fait trouvé d'aboutissement législatif ; elle mérite à mon sens d'être repensée eu égard à l'évolution des pratiques et des usages. Aujourd'hui, l'écrit, l'image, l'audio et la vidéo se réunissent au même endroit : nous aurions donc tout intérêt à les présenter sous des bannières communes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse sur cette recommandation de fusion, formulée par la Cour des comptes, entre France Info télévision et France Info radio.

Mme Céline Pigalle. Je n'ai pas l'impression d'avoir dit cela !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la réponse que vous avez faite à cette recommandation de la Cour des comptes que nous avons bien entendue. Vous pourrez rebondir tout à l'heure sur la question des synergies à trouver entre ces deux composantes de France Info.

J'aimerais aborder le sujet des indemnités de départ et du cadre social général à Radio France. La Cour des comptes relève, à la page 99 de son rapport, que « le code du travail prévoit la possibilité d'une mise à la retraite par l'employeur à partir de 67 ans contre le versement d'une indemnité », mais que « par usage », Radio France paie cette indemnité « dès lors que le salarié part après 65 ans ». On apprend par ailleurs que les indemnités de départ, qu'il s'agisse d'un départ à la retraite ou d'un licenciement, représentent à peu près 14 millions d'euros par an, ce qui équivaut à la masse salariale totale de France Culture et France Musique réunies. Lors de leur audition, les représentants des syndicats nous ont dit, sous serment, que ce n'était « pas du tout la réalité de ce qui se passe à Radio France », évoquant une erreur ou une faute de la Cour des comptes, ce qui est assez grave. Sur cette question précise des indemnités de départ, pouvez-vous nous indiquer qui dit la vérité, entre la Cour des comptes et les syndicalistes de Radio France ? Est-il vrai qu'un salarié de Radio France quittant l'entreprise à 65 ans perçoit les indemnités légales prévues pour un départ à 67 ans ?

M. Vincent Meslet. Nous sommes venus pour répondre à des questions d'ordre éditorial. Nous ne nous sentons pas capables de répondre ici à la question que vous venez de poser ; nous le ferons donc par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme je l'ai fait remarquer au rapporteur, nous n'avons effectivement pas devant nous le directeur financier ni le directeur des ressources humaines de Radio France. Nous devons d'ailleurs nous demander s'il convient de les auditionner.

Il me semble, madame Vahramian, que vous vouliez rebondir sur la question de l'information.

Mme Agnès Vahramian. Oui, vous avez mentionné que j'avais fait une grande partie de ma carrière à France Télévisions : j'ai donc une appréhension assez fine de ce qu'est une télévision et de ce que peut être une radio. Ne sous-estimez pas les coopérations actuelles à France Info : la radio produit deux heures de programmes par jour pour la télévision ; elle met à la disposition de la télévision tous ses invités, qui sont filmés dans ses studios, et la télévision reprend d'ailleurs parfaitement et abondamment ces images. Plus que d'unifier les structures, il est nécessaire de faire circuler les contenus. Ce sont ces synergies-là qu'il faut rechercher.

La marque France Info est forte : deux tiers des Français sont en contact avec elle chaque mois. Le numérique est un concept qui structure et qui est au cœur de ce que vous appelez le rapprochement. Au sein de nos rédactions, nous avons mis en place des dizaines de groupes WhatsApp grâce auxquels nous échangeons et nous nous coordonnons, sans aucun coût supplémentaire pour le contribuable, y compris pour gérer ensemble les comptes que nous avons en commun sur les réseaux sociaux. Ainsi, nous nous parlons, et nous le faisons d'autant mieux que nous nous connaissons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voulais vous poser un certain nombre de questions sur le cadre social, mais je comprends que vous n'avez que des responsabilités éditoriales et que vous n'êtes pas chargés des finances de Radio France. Je ne vous poserai donc pas ces questions, même si j'aurais aimé avoir votre avis, notamment, sur les quatorze semaines de congés payés dont bénéficient les journalistes que vous représentez. Mais il y a bien d'autres questions intéressantes...

J'en viens donc à une question importante, celle du nombre de chaînes de télévision et de radio publiques que les Français financent chaque année. Il y a quelques jours, l'Inspection générale des finances nous a indiqué que Radio France devait trouver plusieurs dizaines de millions d'euros en cherchant des gains d'efficacité et de productivité. On lit également, à la page 33 du rapport de la Cour des comptes, qu'« au vu des marges de manœuvre limitées, tant du côté des ressources commerciales que publiques, des mesures d'efficience doivent être anticipées au plus tôt afin de préserver l'équilibre financier de Radio France ». Or l'audiovisuel public français représente un ensemble très vaste de plus d'une centaine de stations de radio et de chaînes de télévision publiques. J'ai rappelé en introduction que Radio France comptait sept stations. Lorsque j'ai interrogé, il y a quelques jours, les représentants syndicaux de l'entreprise sur cette profusion de chaînes qui coûte 4 milliards d'euros par an, ils m'ont répondu : « L'information [...], cela coûte cher, c'est comme ça ! » Approuvez-vous ces propos ? Ne pourrait-on pas opérer des fusions, des rationalisations ou des optimisations au sein de cet ensemble de plus d'une centaine de chaînes ? Si l'on demandait demain à l'audiovisuel public d'engager des actions d'optimisation, quels efforts ferait-il ? De tels efforts passeraient-ils par une réduction du nombre de chaînes de télévision et de radio ?

M. Vincent Meslet. Vous voulez des réponses précises et courtes, mais vous nous posez des questions très larges et très complexes !

Je vous parlerai de ce que je connais le mieux, c'est-à-dire de Radio France. On nous a déjà demandé plusieurs mesures d'économies. En premier lieu, nous avons dû absorber le choc de l'inflation, sur dix ans, ce qui n'est pas rien ! Par ailleurs, nous avons réussi, grâce à des réformes internes, à dégager assez d'énergie pour engager une véritable mutation numérique : de ce fait, nous sommes à l'origine de 50 % des podcasts en France, et nous avons contribué à la création de trois plateformes, qui croissent fortement. Cette mutation numérique est entièrement autofinancée et permise par une meilleure organisation de notre travail. Il est vrai que nous avons sanctuarisé l'information, qui est notre mission première. Nous avons aussi pour mission de fédérer les publics les plus larges autour de chaînes comme France Inter et France Info. D'autres chaînes sont chargées de nos missions complémentaires, qui concernent

notamment l'actualité locale, la musique classique et la musique en général. Le développement de webradios est assez intéressant, dans la mesure où il ne comporte pas de coûts de diffusion supplémentaires et qu'il nous permet de travailler sur des « niches », comme on dit dans le marketing – je pense par exemple aux enfants ou à diverses offres musicales. Dans un contexte d'abondance, il faut soigner ces antennes complémentaires. Nous avons donc préservé notre stratégie éditoriale, avec une gestion des ressources humaines que pourra vous décrire notre direction des ressources humaines, si vous l'invitez.

Il existe aussi des synergies avec France Télévisions. Comme nous l'avons dit, les plus efficaces et les plus efficaces du point de vue économique et artistique sont celles que nous déployons dans le domaine du numérique.

Mme Agnès Vahramian. Vous avez dit, monsieur le rapporteur, qu'il existait beaucoup de chaînes, beaucoup d'antennes, mais il ne faudrait pas laisser penser qu'elles font toutes la même chose. C'est cela, la richesse d'un service public qui doit par ailleurs respecter un cahier des charges très précis. Ainsi, l'offre de France Info est unique, singulière, et en même temps très complémentaire de celles de France Culture, la chaîne de la transmission des savoirs, et de France Inter, sa chaîne sœur, très généraliste. Il y a des offres différentes pour des publics différents. Quand on additionne le nombre d'auditeurs de chaque station, on arrive à des chiffres très importants.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous nous intéressons non seulement au fonctionnement, mais aussi au financement de l'audiovisuel public, ce qui inclut la question des avantages et des rémunérations de ses salariés. Lors des auditions précédentes, tous les dirigeants et animateurs de France Télévisions nous ont déclaré qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas nous révéler le montant de leur rémunération – Léa Salamé nous a expliqué que la direction du groupe leur avait donné la consigne de ne pas le faire. Est-ce la même chose du côté de Radio France ? Sibyle Veil vous a-t-elle demandé, comme l'a fait Delphine Ernotte, de ne pas révéler votre rémunération ? Que pensez-vous de cette consigne ? Seriez-vous prêts à nous dire, dans le cadre de cette audition, à combien s'élève votre rémunération ?

M. Vincent Meslet. Vous ne serez pas étonné de notre réponse, mais je ne voudrais pas qu'elle soit mal comprise car j'entends déjà le soupçon du manque de transparence. Nous sommes à fond pour la transparence, mais elle est organisée dans un cadre légal. Radio France est une société anonyme de droit privé, dotée d'un conseil d'administration qui contrôle la politique de rémunération. Toutes nos rémunérations sont soumises au contrôleur général économique et financier de l'État, ce que la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances vérifient à chaque contrôle. L'Assemblée nationale nous demande chaque année la liste des dix salaires les plus importants de la société – et peut-être même plus. Si vous demandez à la direction générale ou à la direction des ressources humaines de Radio France de vous communiquer la rémunération de ses salariés, elle le fera, si elle ne l'a pas déjà fait.

Pour autant, les recrutements à certains postes interviennent dans un contexte concurrentiel, et ces rémunérations-là n'ont pas vocation à être rendues publiques, en raison du secret des affaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur commence à bien me connaître et ne sera donc pas surpris que je veuille apporter une précision... Nous avons ces informations sur la *data room*, mais nous ne les révélons pas aux Français. Je remercie d'ailleurs le rapporteur d'avoir respecté la consigne de prudence que j'ai rappelée tout à l'heure et d'avoir ainsi préservé la confidentialité des informations dont nous disposons s'agissant de la rémunération des salariés de l'audiovisuel public. J'ai dit ce que je pensais du fait d'avoir révélé hier des éléments très précis sur certaines stipulations contractuelles et indemnités de licenciement.

Nous allons travailler dans la transparence. Cependant, nous avons les documents nécessaires, et le rapporteur le sait. Il pourra les analyser, comparer avec le secteur privé et dire, en donnant des ordres de grandeur, si certaines rémunérations lui semblent trop élevées – ou trop faibles, nous verrons bien !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a là deux choses très différentes. Si je dispose de ces éléments, en tant que rapporteur, je ne peux cependant pas, pour des raisons qui tiennent notamment au respect de la vie privée, les faire connaître aux Français, alors que ce sont eux qui financent les 4 milliards versés chaque année à l’audiovisuel public et qui paient donc vos salaires. Je ne suis qu’un Français parmi des dizaines de millions, et je pense que beaucoup de ceux qui nous écoutent aimeraient connaître au moins l’ordre de grandeur de vos rémunérations !

Vous avez expliqué que vous étiez favorables à une vraie transparence de l’utilisation des fonds publics, mais je remarque que Radio France et France Télévisions ont donné la consigne de ne révéler aucune de vos rémunérations. Pour ma part, j’ai travaillé cinq ans dans le privé avant d’être élu député et l’ensemble des rémunérations que j’ai perçues, mois après mois, ont été rendues publiques, alors qu’il s’agissait pourtant d’argent privé. La valeur exacte de mon patrimoine est connue, à l’actif près. Je regrette donc que les dirigeants de l’audiovisuel public se cachent derrière un sentiment de vie privée pour ne pas révéler comment sont utilisés des fonds publics. Mais je sens bien que je n’obtiendrai rien de plus à ce sujet...

M. Vincent Meslet. Je précise qu’il n’est pas question ici de respect de la vie privée, mais de secret des affaires. À certains postes, notamment dans le domaine de la technologie, la bataille est rude pour convaincre les gens de venir travailler dans le service public. Nous n’avons pas à donner à nos concurrents d’informations sur la rémunération globale. Les grandes masses figurent dans les rapports de la Cour des comptes, qui sont publics et qui évoquent assez largement la question de la politique salariale de Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il s’agit là d’un sujet important, et je ne voudrais pas que les Français aient le sentiment qu’on leur cache des choses. Le rapporteur a fait une comparaison avec le monde politique, et il est vrai que la rémunération des députés est publique. En revanche, la rémunération de nos collaborateurs n’est pas connue, alors qu’ils sont aussi payés avec de l’argent public. Personne n’irait demander leur salaire précis...

M. Emmanuel Maurel (GDR). C’est facile à deviner, chaque député dispose d’une enveloppe dédiée !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n’est pas facile à deviner.

Les Français connaissent le salaire des dirigeants de France Télévisions et de Radio France. Si le rapporteur veut rappeler combien gagnent Delphine Ernotte et Sibyle Veil, ce n’est pas moi qui l’en empêcherai puisque cette information est publique et qu’il est effectivement important qu’elle le soit. Les Français ne connaissent pas le montant précis des rémunérations des autres salariés, mais c’est également le cas à l’Assemblée nationale et dans les cabinets ministériels. Cette confidentialité permet aussi de protéger la vie privée des uns et des autres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n’êtes pas le premier, monsieur Meslet, à vous abriter derrière le fameux secret des affaires, mais la communication d’une rémunération publique, payée par des fonds publics, n’a rien à voir avec ce principe !

Mme Céline Pigalle. Nous évoluons tout de même dans un environnement concurrentiel !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Beaucoup d’entre vous ont d’ailleurs expliqué que les rémunérations que vous perceviez étaient probablement inférieures à celles qui vous seraient

proposées dans le privé. Convenez que cet argument est en contradiction totale avec le secret des affaires : si vous êtes moins bien payés que dans le privé, vous pouvez nous le dire, car cela n'altérera en rien un éventuel avantage comparatif.

En tout cas, j'ai compris que, comme lors des auditions précédentes, je ne pourrai pas obtenir davantage. Je vais donc vous poser d'autres questions, mais je vois que vous voulez réagir...

M. Vincent Meslet. Regardez le nombre de débauchages dans nos équipes !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'audiovisuel étant un secteur concurrentiel il faut prendre garde à ne pas donner de chiffres précis, mais je pense que le rapporteur peut avoir une réponse à sa question, en ordre de grandeur.

Mme Céline Pigalle. Vous voulez savoir si nous sommes moins bien payés que dans le privé ? Cela ne me coûte pas de vous le dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai posé la question chaque fois. Je pense que ce n'est pas inintéressant de le savoir, et le rapporteur vous a tendu la perche. Pouvez-vous nous dire si vous gagnez, par exemple, deux ou trois fois moins que dans le privé ? Donner un ordre de grandeur permet de faire la transparence.

Mme Céline Pigalle. Vous aurez noté que le privé ne révèle pas la rémunération de ses dirigeants. Nous n'avons donc pas de point de comparaison.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est vrai que, lors des auditions de la commission d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre (TNT), aucune des grandes chaînes privées n'a souhaité révéler ces rémunérations. Le secteur est effectivement concurrentiel : on parle aujourd'hui de mercato pour Mme Mabrouk, et on sait que les grands journalistes négocient avec le privé, puis avec le public, en faisant jouer la concurrence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais changer de sujet car je pense que je ne pourrai pas obtenir davantage, et je le regrette, car nous parlons ici d'argent public. Du reste, nombre de vos rédactions sont attachées à la transparence sur l'affectation des fonds publics, et même des fonds privés. Cela rejoint la question que je posais à M. Waleckx et à Mme Lucet, qui expliquent, dans leurs enquêtes et leurs émissions, que l'utilisation de fonds privés doit être une affaire publique, alors que l'utilisation de fonds publics est visiblement aujourd'hui une affaire privée. Il y a là une sorte de confusion que j'ai du mal à expliquer.

Mme Céline Pigalle. Vous ne pouvez pas dire que les rémunérations des dirigeants des grands médias privés sont bien connues, que cette information circule largement...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai jamais dit cela !

Mme Céline Pigalle. Certes, mais vous voyez bien que, sur ce sujet, la culture française est très différente de celle d'autres pays, où les choses seraient sans doute beaucoup plus ouvertes... C'est un état d'esprit, une manière de voir les choses, mais nous ne pouvons pas donner cette information alors que les autres acteurs, qui évoluent dans le même environnement concurrentiel, ne la donneraient pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pas un centime d'argent public ne finance les salaires dans le privé, alors que les vôtres sont entièrement payés par les Français. C'est là toute la différence, et c'est aussi la raison pour laquelle beaucoup de nos compatriotes s'émeuvent du fait que, jusqu'à présent, personne n'ait encore voulu révéler son salaire. Le consentement à l'impôt, qui est un principe fondamental, quasi constitutionnel, peut s'en trouver altéré. Voilà

pourquoi j'ai voulu poser ces questions, mais je vous propose maintenant d'en venir à d'autres sujets...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne veux pas polémiquer avec vous, monsieur le rapporteur, mais ce sujet me paraît important. Des millions de Français sont fonctionnaires et sont donc payés par de l'argent public, par nos impôts ; ils n'ont peut-être pas envie de révéler leur salaire à tout le monde. Si l'on considère qu'il faut changer complètement la culture de notre pays et révéler l'intégralité des salaires financés par de l'argent public, alors allons-y : rendons publics les salaires de nos collaborateurs, des conseillers de tous les cabinets ministériels, de tous les professeurs, de tous les fonctionnaires... Pourquoi se limiter aux salariés de l'audiovisuel public alors que notre pays compte des millions de fonctionnaires ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les salaires des instituteurs, des professeurs, des infirmiers, des médecins et des directeurs de certains hôpitaux publics sont publics. Chacun connaît les ordres de grandeur. Je ne vois pas pourquoi l'audiovisuel public échapperait à cette transparence.

Mme Céline Pigalle. Il n'y échappe pas !

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'ailleurs, que chacun connaisse la rémunération des enseignants ou des soignants ne choque personne. C'est plutôt la faiblesse des salaires versés à certaines personnes chargées de précieuses missions de service public qui pourrait nous émouvoir. Visiblement, pour l'audiovisuel public, il y a une sorte de tabou total.

Mme Céline Pigalle. Non, on ne peut pas clore la discussion sur cette remarque !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, nous connaissons le salaire médian...

M. Charles Alloncle, rapporteur. À France Télévisions, le salaire annuel moyen est de 72 000 euros : cela correspond à la rémunération des 9 % des Français les mieux payés. La Cour des comptes indique par ailleurs que 15 % des salaires sont supérieurs à 80 000 ou 85 000 euros par an. Dans le cadre de cette commission d'enquête, la question des salaires exorbitants est donc un vrai sujet. Je ne parle pas de Radio France, parce que je n'ai pas les chiffres. Mais peut-être connaissez-vous les montants des salaires moyen et médian dans votre entreprise ?

Le chiffre de 72 000 euros par an, à France Télévisions, a choqué nombre de Français. Si nous vous posons toutes ces questions, c'est pour faire œuvre de transparence, parce que la situation des salariés de l'audiovisuel public est très différente de celle des salariés des autres services publics.

J'aimerais maintenant changer de sujet et poser deux ou trois questions sur le respect du pluralisme sur les antennes de Radio France. C'est l'un des enjeux les plus importants pour notre commission d'enquête.

Ma première question porte sur une étude publiée par *Le Figaro* le 28 novembre dernier. Le journal a repris une étude de l'Institut Thomas More analysant l'ensemble des matinales de France Inter, France Info et France Culture du 1^{er} au 31 octobre 2025. Les 1 280 chroniques ont été classées sur une échelle droite-gauche assez classique, et les résultats sont assez accablants. Sur France Inter, 60 % des chroniques ont été classées à gauche, contre 16 % à droite. Sur France Culture, on approche d'une forme de monopole idéologique, puisque seules 6 % des chroniques penchaient à droite, contre 66 % à gauche, soit un rapport de un à dix.

Selon vous, Radio France a-t-elle des problèmes en matière de respect du pluralisme ? Que pensez-vous de cette enquête, qui révèle une surreprésentation forte et assumée de la gauche dans les matinales de Radio France ?

M. Vincent Meslet. En évoquant cette étude de l'Institut Thomas More, vous n'êtes peut-être pas rentrés de la meilleure manière dans le vif du sujet... Il me semble que vous avez déjà posé cette question à Mme Adèle Van Reeth, qui y a largement répondu, ainsi qu'à Mme Sibyle Veil. Comme vous êtes très bien informé, vous savez sans doute qu'une troisième vague de cette étude sera publiée demain dans *Le Point*, réalisée avec des méthodes un peu nouvelles mais, de notre point de vue, toujours aussi viciées.

Plutôt que de nous opposer une étude plus ou moins partisane, à laquelle nous répondrions en citant d'autres chiffres, il faudrait faire confiance à l'Arcom et à la mission confiée à M. Bruno Lasserre pour imaginer une manière plus objective de mesurer l'impartialité de l'audiovisuel public.

Les auteurs de l'étude qui sera publiée demain ont utilisé l'intelligence artificielle pour essayer de classer les gens à droite ou à gauche. Mais peut-on vraiment tout faire rentrer dans une grille de lecture politique droite-gauche ? Dans mon propos liminaire, j'ai dit que notre mission était d'essayer de trouver un lieu commun qui permette de débattre de manière apaisée. Nous n'entendons pas lisser les opinions, ni exclure les extrêmes, les radicalités, mais faire en sorte que l'on puisse s'écouter, débattre, au lieu de passer son temps à dénigrer l'autre. Cette mission est difficile, du fait de l'évolution de la société.

Dans l'étude de l'Institut Thomas More, dès qu'on parle d'environnement, on est classé à gauche. Or notre cahier des charges nous demande d'évoquer ce sujet et d'intervenir sur les questions sociétales, notamment de diversité. Ainsi, l'article 5-1 nous impose de veiller à la représentation des minorités. Le contexte historique qui a prévalu à l'ajout de cet article est d'ailleurs assez intéressant. Tous les critères utilisés par cet institut sont polémiques. Il serait bon que votre commission et votre futur rapport d'enquête nous aident à dépasser ce type d'étude, qui ne fait qu'ajouter à la confusion.

Ces remarques ayant été posées, je pense que nous pouvons aborder le fond du sujet, mais Céline Pigalle et Agnès Vahramian voudront peut-être vous répondre au nom de leurs rédactions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous auditionnerons l'Institut Thomas More et d'autres organismes ou *think tanks* de sensibilités différentes dans quelques semaines car la méthodologie de telles études nous pousse à nous interroger. Dans une autre étude que celle que vous avez citée mais également réalisée par cet Institut Thomas More, je remarque que la météo ainsi que les violences faites aux femmes – violences conjugales, violences sexuelles – ont été classées à gauche...

M. Vincent Meslet. Dans l'étude qui paraîtra demain, les émissions musicales ont également été classées à gauche ! Il en est de même pour l'humour, mais nous en reparlerons sans doute plus tard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je constate que cette étude de l'Institut Thomas More a été reprise par *Le Figaro* et *Le Point*. Nous ne parlons donc pas d'un petit institut qui aurait mené une étude dans son coin avec des méthodes fortement contestées et contestables...

J'en reviens donc aux données de l'Arcom, dont les méthodes me paraissent suffisamment éprouvées. Quand j'ai consulté les chiffres relatifs au respect du pluralisme par Radio France en période électorale, j'ai pu constater que, quelle que soit l'élection, vous donniez systématiquement moins la parole à la droite nationale.

Ainsi, lors de la campagne pour les élections législatives de 2022, alors qu'Europe 1 a accordé 24 % de temps de parole à des personnalités du bloc de droite nationale, soit le score que ces formations politiques ont obtenu dans les urnes, France Info, France Culture et France Inter leur ont attribué respectivement 10 %, 11 % et 15 % de temps de parole, soit une part largement inférieure à leurs résultats électoraux.

Lors de la campagne pour les élections européennes de 2024, le même déséquilibre a été constaté – toujours au détriment d'un seul camp, celui de la droite nationale. Europe 1 lui a accordé près de 32 % de temps de parole, TF1 et BFM TV 33 %, et LCI 36 %. Ces chiffres n'étaient pas très éloignés du score obtenu par ces formations politiques dans les urnes, puisqu'elles ont recueilli 37 % des voix. Pourtant, France Inter, France Info et France Culture ne leur ont accordé respectivement que 27 %, 24 % et 22 % de temps de parole.

Vous avez contesté la méthode de l'Institut Thomas More, mais ce sont les chiffres de l'Arcom que je viens de citer. Comment justifiez-vous cette sous-représentation chronique du bloc de la droite nationale à ces deux moments clés qu'ont été les campagnes pour les élections de 2022 et 2024 ?

M. Richard Place, directeur de la rédaction de France Info. Nous sommes justement en période de campagne électorale, dans l'un de ces moments où nous regardons quotidiennement les compteurs que nous soumettons à l'Arcom à la fin de chaque trimestre. Notre préoccupation est de donner vie à la diversité à l'antenne. L'Autorité a estimé que France Info s'était montrée irréprochable lors des trois derniers mois de l'année 2025. Depuis janvier, nous nous efforçons de donner la parole à tous les partis politiques et à toutes les parties prenantes au débat politique en France.

Nous sommes confrontés à des difficultés que nous tâchons de dépasser, mais, dans le décompte de l'Arcom, l'interview d'un maire Les Républicains expliquant comment les habitants ont été évacués à la suite d'inondations dans sa commune entrera dans le temps de parole de son parti. Nous avons exceptionnellement demandé à l'Arcom de ne pas comptabiliser les interventions des élus relatives aux crues – aujourd'hui, à La Réole en Gironde, dans le Lot-et-Garonne ou dans la région d'Angers – dans le temps de parole de leur parti.

Certains partis politiques jouent avec ces paramètres et des candidats refusent de venir sur notre antenne : ils nous empêchent ainsi d'équilibrer nos comptes. D'autres attendent la dernière semaine avant le scrutin pour faire savoir qu'ils sont disposés à venir chez nous, afin de parler juste avant l'élection. Je ne me plains pas de cette difficulté avec laquelle l'ensemble de la rédaction de France Info, notamment les programmeurs, tente de composer tous les jours. Nous nous arrachons parfois les cheveux à cause de ces contraintes, mais nous voulons fortement faire vivre le débat démocratique sur l'antenne de France Info.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends votre argument sur le refus parfois opposé par certains responsables politiques à vos invitations.

Un autre institut, Hexagone, comptabilise les temps de parole des courants politiques à partir des invités des matinales de l'ensemble des chaînes de télévision et de radio, publiques comme privées : dans les derniers trimestres de l'année 2025, les deux chaînes où le Rassemblement national fut sous-représenté de manière chronique sont France 2 et France Inter, où ses représentants ne bénéficient que de 9 % et 10 % du temps de parole contre 15 % sur RMC, 20 % sur TF1, 14 % sur RTL et 15 % dans l'ensemble des matinales. Vous n'êtes pas responsable de France 2, mais comment expliquez-vous le chiffre de 10 % pour France Inter ?

Les chiffres se suivent et se ressemblent ; les méthodes divergent mais les conclusions convergent : le bloc de la droite nationale est sous-représenté de manière chronique.

L'explication par le refus de certains invités de venir dans vos émissions est-elle suffisante ? D'autres chaînes sont peut-être également confrontées au même problème sans afficher les mêmes résultats que vous. N'y a-t-il pas une raison éditoriale ?

Quand on entend Adèle Van Reeth, ancienne directrice de France Inter, expliquer que France Inter est une radio résolument progressiste, ne peut-on pas y voir le reflet d'une ligne éditoriale assumant d'inviter davantage des personnalités politiques de gauche ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il serait opportun de nous en tenir aux critères de l'Arcom, gendarme de l'audiovisuel. M. le rapporteur a cité le rapport de l'Autorité sur la période précédant les élections européennes, et il me semble préférable de nous fonder sur leurs études. Je ne mets en cause ni Hexagone ni l'Institut Thomas More mais, comme il y a un gendarme de l'audiovisuel en France, il serait bon de s'y référer en priorité.

Au moment des élections européennes, la droite nationale n'était pas la seule force sous-représentée selon l'Arcom : les écologistes ont en effet subi le même traitement sur France Info, au contraire des Républicains, qui ont bénéficié d'une surexposition. Par ailleurs, l'Autorité a mis en garde presque toutes les chaînes, y compris celles de l'audiovisuel privé dont Europe 1.

Pourquoi certains partis se trouvent parfois sur-représentés ou sous-exposés ? Ce constat pose problème, surtout dans les périodes précédant les scrutins électoraux, pendant lesquelles l'équité doit laisser la place à l'égalité du temps de parole des courants politiques.

Mme Céline Pigalle. De notre point de vue, l'étude de l'Institut Thomas More n'est pas sérieuse : la météo est de gauche, les reportages consacrés aux violences infligées aux enfants sont de gauche, les sujets sur les sorties de films au cinéma sont de gauche... Cela va trop loin dans le ridicule. C'est la troisième fois que l'on revient à la charge avec cet outil dont la faiblesse a largement été démontrée : j'ai l'impression que l'on a moins le souci de s'appuyer sur un travail scientifique que celui de porter régulièrement une accusation. Je ne me prononcerai pas sur l'étude d'Hexagone car je ne la connais pas.

Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir rappelé qu'il arrive à tout le monde de rencontrer des difficultés pour répondre exactement aux demandes de l'Arcom. Il ne suffit pas qu'un autre média ait fait un choix différent pour que celui-ci soit juste. Chacun essaie de travailler avec responsabilité, au gré des invitations qui sont acceptées par les uns et les autres. Certaines figures politiques donneront la priorité à tel média sur tel autre : elles peuvent nous proposer en contrepartie des porte-parole, qui éprouveront des difficultés à tenir une longue émission comme celle de France Info à 8 h 30. Tout cela est extrêmement compliqué à mettre en œuvre.

Des années cruciales sont devant nous : pour notre part, nous avons changé de prestataire pour bénéficier d'un nouvel outil, lequel nous indique, jour après jour, minute par minute, où nous en sommes après chaque interview. Nous pouvons ainsi nous ajuster au plus près pour répondre aux attentes. Les règles de temps de parole ne sont pas nouvelles et l'attention portée à leur respect, chaque jour un peu plus précise, augmente : nous nous mettons en ordre de marche pour relever le défi.

M. Vincent Meslet. Les débats qui nous agitent depuis plusieurs mois sur le pluralisme, nous ont fait prendre conscience que l'attente était élevée chez nous dans ce domaine. Tous les journalistes et toutes les rédactions sont mobilisés quantitativement et qualitativement. La récente réorganisation vise à préparer l'élection présidentielle et à épouser au mieux la complexité des questions qui nous agitent. Notre objectif est de faire de notre groupe un lieu de débats ouvert à tous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous contestez la méthode de l'Institut Thomas More : c'est votre droit, mais les chiffres de l'Arcom, eux, sont indéniables.

Pourquoi les auditeurs de France Inter sont-ils majoritairement de gauche ? Ce n'est pas moi qui pose le constat, mais un sondage de l'Ifop du 14 juin 2024 pour l'hebdomadaire *Marianne* : cette enquête montre que les auditeurs de France Inter ont voté à 38 % pour Raphaël Glucksmann lors des élections européennes, soit trois fois plus que la moyenne des Français ; 17 % d'entre eux ont accordé leur suffrage à La France insoumise (LFI) et 13 % aux écologistes. Au total, 70 % des auditeurs de France Inter ont voté à gauche aux élections européennes de 2024, alors que seuls 32 % des Français l'ont fait. Comment expliquer une telle sur-représentation des gens de gauche parmi vos auditeurs ? Ne serait-ce pas le résultat de la ligne éditoriale que vous imposez ? Monsieur Meslet, vous avez expliqué à plusieurs reprises dans le journal *Libération* que vous étiez un homme de gauche.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Même si, parmi les auditeurs de France Inter, on trouve Rachida Dati...

M. Vincent Meslet. Visiblement, ma réponse franche et transparente de tout à l'heure ne compte guère, mais peu importe.

J'ai travaillé pendant dix ans dans le domaine des sondages et des enquêtes : je ne comprends pas la méthodologie des études comme celle que vous venez d'évoquer. Quand on sait que 40 % des Français disent ne pas savoir se classer à droite ou à gauche, que 40 % d'entre eux affirment changer d'avis d'une élection à l'autre, que 30 % à 40 % décident à la dernière minute de la nature de leur vote et que nous ne comptons que 30 % d'auditeurs fidèles, on se demande comment il est possible de mesurer des données aussi évanescentes. Deux tiers de nos auditeurs ne nous écoutent que de temps en temps, donc il faudrait les laisser de côté et ne compter que les plus fidèles ? Vous direz peut-être que je me cache derrière un argument de forme, mais je ne comprends pas la méthodologie d'une telle enquête.

Ce type d'enquête fait les grands titres, par exemple de *Télérama*, mais ses conclusions restent mystérieuses pour moi car elles contredisent complètement ce que nous observons dans la vie. Soit on met des œillères pour ne pas voir la réalité du pays, soit on se fait plaisir et on croit que tout le monde est très politisé et solidement étiqueté. Une telle approche me semble mener à de profonds contresens, qui expliquent peut-être la méfiance vis-à-vis du monde politique et de celui des médias.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse maintenant la parole aux représentants des groupes.

M. Laurent Jacobelli (RN). « Nous faisons face à un oligopole hostile [...], à des médias militants, d'obsessions » : voilà ce que vous avez déclaré, monsieur Meslet, à propos, me semble-t-il, du groupe Bolloré. Je reprends votre citation pour évoquer le groupe Radio France, qui me paraît abriter des médias d'obsessions.

Vous connaissez Patrick Cohen, celui qui a transformé les victimes de Crépol en coupables, reprenant mot pour mot la version des assassins de Thomas, celui qui a, plus récemment, minimisé la mort de Quentin en parlant d'affrontements et de bataille rangée, là où le procureur de la République évoquait un guet-apens et un lynchage ; le même Quentin traité de « nazillon » sur les antennes de France Info, sans aucune modération. Vous connaissez aussi les humoristes Camille Lorente et Merwane Benlazar, l'un appelant à la mort de Jordan Bardella et de Marion Maréchal sur les antennes de France Inter, quand l'autre explique que « mettre un facho au micro, c'est légitimer ses idées », justifiant ainsi que l'on ne donne pas la parole à ceux qu'il appelle les « fachos ».

Ce qui est fascinant, à France Inter, c'est que plus on gratte, plus on trouve ! Il suffit d'aller voir à l'extérieur des antennes de la radio, les podcasts, par exemple : ils présentent, pour vous, l'intérêt de ne pas être soumis au contrôle de l'Arcom, donc tous les délires gauchistes peuvent s'y exprimer. Dans ce domaine, vous vous en donnez à cœur joie ! J'ai découvert la formidable journaliste Manon Mella ! Vous la connaissez, j'imagine... Elle fait des reportages pour la rédaction numérique, dans lesquels elle nous parle de tout : violences policières, wokisme, racialisme, racisme antiblanc et, bien évidemment, lutte contre le Rassemblement national ! Nous venons de parler des élections municipales : cette « journaliste » – j'imagine que c'est comme cela qu'on l'appelle dans le service public – nous propose un vidéoreportage magnifique, intitulé « La Jeunesse emmerde le Front national ». On peut y entendre des interviews de chanteurs qui emmerdent – joli vocabulaire pour le service public – le Front national ainsi que plusieurs groupes de rap, plus ou moins vulgaires – chacun ses goûts –, qui nous expliquent comment ils vont emmerder le Front national. Ce reportage est diffusé en pleine période électorale, sans aucune contradiction, avec le sourire complaisant de celle que vous appelez « journaliste ».

Bref, que comptez-vous faire avec cette journaliste ? Allez-vous la licencier – souvenons-nous que Jean-François Achilli l'a été pour avoir imaginé un jour parler de Jordan Bardella – ou allez-vous engager un youtubeur de droite pour rétablir l'équilibre ? J'ai peur que vous ne reteniez aucune de ces deux solutions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom a été saisie à la suite de la qualification du jeune Quentin de « nazillon » par un journaliste de *L'Humanité* sur France Info.

Mme Agnès Vahramian. Monsieur Jacobelli, je ne peux pas vous laisser dire que l'intervention du journaliste de *L'Humanité* s'est faite sans aucune modération. Elle s'est déroulée dans l'émission « Les informés », animée par notre journaliste Renaud Blanc, qui réunit des confrères travaillant dans des médias extrêmement variés, du *Nouvel Obs* à *L'Humanité* et du *Point* à *L'Express*, en passant par la RTS (Radio Télévision suisse) – il y en a plus d'une dizaine. Ce journaliste de *L'Humanité* a effectivement tenu le propos que vous avez cité : il a été repris, dès la fin de sa phrase, par Renaud Blanc, lequel n'a pas laissé passer la phrase et a fait son travail de modération. Il est très important de le préciser. Aucun journaliste de France Info n'aurait utilisé ce terme et aucun ne l'utilisera.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom dira s'il y a eu manquement ou non.

Mme Céline Pigalle. Je ne suis pas encore directrice de France Inter.

Je voudrais répondre sur la notion de « médias d'obsessions ». Entre dans cette catégorie le fait de taper, comme sur un clou, sur deux ou trois sujets toute une journée et toujours dans le même sens. Vous ne pouvez pas dire que les informations sont traitées de cette manière sur les antennes de Radio France.

Nous avons très largement traité les événements de Lyon et la mort de Quentin, sous des angles très différents selon les heures, les sujets, les points de vue et les antennes. Nous traitons également ces jours-ci des intempéries et des inondations ou du projet de loi sur la fin de vie : nous abordons en permanence des dizaines et des dizaines de sujets différents et nous n'adoptons jamais un seul angle.

Manon Mella a assisté à un événement organisé par des jeunes, qui disent être contre l'extrême droite. Elle a rendu compte d'une manifestation, cela ne signifie pas qu'elle s'inscrit dans la démarche de ses organisateurs. Surtout, ce reportage ne résume absolument pas tout ce qui se joue et se dit sur les antennes de Radio France. Vous avez cité Patrick Cohen : sur France Info, Renaud Dély a regretté, à propos de la mort de Quentin, que La France insoumise soit trop

peu mise en cause dans l'espace médiatique. Quand on est obsessionnel, qu'on veut constamment souligner les mêmes choses, on oublie tout le reste, tout ce qui se passe en permanence sur les antennes.

Peut-on améliorer notre pluralisme ? Très certainement. Est-ce que nous y travaillons ? Oui, heure après heure et jour après jour. Nous ne devons jamais oublier que nous sommes au service du public : personne ne doit se sentir mal accueilli, personne ne doit avoir le sentiment qu'il n'est pas chez lui sur les antennes de Radio France, car ce groupe est la maison de tous. C'est fondamental pour le service public.

M. Laurent Jacobelli (RN). Je n'ai pas obtenu de réponse sur Manon Mella, dont toutes les interventions sont orientées très, très à gauche.

Mme Céline Pigalle. Je vous ai répondu sur Manon Mella. Je veux bien vous apporter des éléments encore plus précis sur elle, mais vous ne pouvez pas réduire une antenne à une personne dont le travail sur un sujet vous a déplu. À partir de cette critique, vous faites un amalgame sur l'ensemble de son travail. Cela ne marche pas comme cela : vous ne pouvez pas vous fonder sur un seul extrait d'antenne que vous n'avez pas apprécié et que vous généralisez.

M. Laurent Jacobelli (RN). Je ne fais pas d'amalgame, mais je n'ai pas de réponse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Jacobelli, vous avez eu une réponse : elle ne vous satisfait pas, mais vous pouvez demander une réponse complémentaire par écrit. Mme Pigalle prendra ses fonctions à France Inter dans quelques jours et pourra vous transmettre, si elle l'accepte, une réponse plus circonstanciée.

Mme Céline Pigalle. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous en remercie.

Je précise que vous avez été, monsieur Jacobelli, directeur des programmes de TV5 Monde. Tous les parlementaires sont tenus de déclarer les activités qu'ils ont éventuellement eues dans l'audiovisuel public ou privé.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame Pigalle, vous avez été la cheffe d'orchestre de la fusion entre France Bleu et France 3. M. le président a dit tout à l'heure que tous les responsables politiques étaient favorables à ce type de fusion, mais ce n'est pas le cas de La France insoumise. Notre groupe refuse la fusion entre la radio et la télévision publiques ; le personnel est du même avis, puisqu'il a fait part de sa colère devant toute perspective de fusion globale de l'audiovisuel public.

Le 5 février, la société de journalistes a ainsi publié un communiqué dans lequel elle explique qu'une fusion entraînerait une diminution du nombre de personnels et des moyens. Le journal télévisé (JT) de 13 heures de France 2 a repris des images de France 3 Toulouse sans maîtrise du sujet, méprisant par là le travail des journalistes. Cette erreur a conduit à un hors sujet au niveau national, à l'altération de la confiance envers les journalistes sur place et à une mise en difficulté de la vie sociale et de l'activité économique locale.

Madame Pigalle, vous allez bientôt prendre vos fonctions à France Inter. Une autre fusion est-elle prévue ? Après la purge idéologique orchestrée par Mme Van Reeth, une purge du personnel se profile-t-elle ? Je constate que la politique de la directrice sortante n'est pas remise en cause, puisque vous vous êtes félicitée du fait que France Inter soit plus que jamais la première radio de France, sans avoir accordé la moindre considération aux 500 000 auditeurs que votre station a perdus. Je m'inquiète également pour le pluralisme de France Inter, abîmé depuis le licenciement de Guillaume Meurice : que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, je sais que nous ne nous comprenons pas toujours – ou que nous nous comprenons très bien, néanmoins pas sur l’essentiel –, mais je n’ai jamais dit que l’ensemble des responsables politiques soutenaient la fusion ! M. Meslet semblait dire que les élus ne comprenaient pas toujours la difficulté qu’il y avait à rapprocher la radio France Info de son homologue de la télévision, ce à quoi j’ai répondu que certains politiques estimaient qu’il fallait un pilotage unifié pour effectuer le rapprochement, souhaité par certains depuis quelques années, entre la télévision et la radio d’information. Comme j’ai été le rapporteur de la proposition de loi visant à créer une holding, je sais bien que certains groupes politiques de cette assemblée y sont vigoureusement hostiles. Là réside la force de notre débat parlementaire : sur des sujets aussi importants, des divergences s’expriment.

Mme Van Reeth avait parlé de France Inter comme d’une radio progressiste : qu’est-elle pour vous, cette station, madame Pigalle ?

Mme Céline Pigalle. Une fusion entre France Bleu et France 3 ? Vous m’apprenez quelque chose ! Rien de tel n’a eu lieu : les salariés de France Bleu, devenue Ici, ont toujours leur statut de Radio France et ceux de France 3, devenue Ici pour toute la partie régionale, sont toujours salariés de France Télévisions. Il y a en revanche des collaborations, un travail en commun et des rapprochements, mais rien de plus. Je ne connais pas le communiqué du 5 février auquel vous faites référence.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Le communiqué portait sur le journal télévisé de 13 heures de France 2 qui avait repris des images de France 3 Toulouse : je souhaitais apporter un exemple concret de ce que donnent les rapprochements, comme vous les nommez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, nous auditionnons des représentants de Radio France.

Mme Céline Pigalle. Je ne suis pas en mesure de vous répondre sur les rapprochements internes à France Télévisions.

Vous vouliez savoir si France Inter allait à son tour fusionner, mais comme aucune fusion n’a été effectuée jusqu’à maintenant, je peux vous dire que personne n’a l’intention de procéder à davantage de fusions que celles qui n’ont pas existé. Il me semble qu’il n’y a aucune inquiétude des salariés en ce sens.

France Inter est une radio qui se porte incroyablement bien. Il n’existe pas d’équivalent dans un autre pays d’une station qui rassemble 7 millions de personnes tous les jours et qui parle à autant de monde. Il y a eu un trou d’air au mois de novembre mais il est déjà comblé : je suis heureuse de vous rassurer sur ce point. Les audiences de janvier ont en effet montré un rattrapage de cet épisode moins favorable. Quelques ajustements opérés à la rentrée n’étaient sans doute pas tout à fait heureux : ils ont été revus et France Inter se porte magnifiquement bien.

Quant à entrer avec vous dans le projet éditorial et l’avenir de France Inter, ce serait irrespectueux vis-à-vis des équipes, avec lesquelles j’ai l’intention de dialoguer sur ces thèmes le 9 mars prochain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous reviendrez nous en parler, madame la directrice.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Manon Mella anime un podcast, « Héroïnes », qui revient sur l’histoire de femmes méconnues. Je ne suis pas sa porte-parole mais elle a également fait un reportage sur les électeurs du Rassemblement national à Saint-Quentin, dans l’Aisne :

elle leur a donné la parole pour connaître leurs motivations. Quand on présente une personne, il est honnête d'évoquer l'ensemble de son activité avant de la critiquer.

Je tiens à m'excuser, car ma question, en accord avec le président de la commission, ne sera pas adressée aux personnes auditionnées. Je souhaite en effet revenir sur ce qui s'est passé hier : le rapporteur a de nouveau mis en cause Chirinne Ardakani. En interrogeant Together Media, vous avez, encore une fois, présenté Mme Ardakani de manière erronée. Vous avez reproché à « C ce soir » d'avoir uniquement présenté cette personne comme une avocate des droits humains – ce qu'elle est – et de ne pas avoir dit qu'elle était une militante et une activiste politique d'extrême gauche. Vous avez précisé qu'elle avait été candidate à une élection sous l'étiquette du parti radical de gauche. Pour votre gouverne, et une bonne fois pour toutes, ce parti n'est pas un parti d'extrême gauche, malgré la présence du terme « radical » dans son nom. S'il fallait le placer dans l'hémicycle, il siègerait entre les groupes Socialistes et Les Démocrates.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle a participé à une réunion avec Rima Hassan !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je vais vous répondre là-dessus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas le lieu. Nous parlerons de ce sujet mardi lors de la réunion du bureau de la commission d'enquête.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). La conférence avec Rima Hassan a été annulée. Elle devait se tenir à l'unité de formation et de recherche (UFR) de droit de l'université de Rouen et porter sur le droit international ; elle n'était pas organisée par Rima Hassan ni par Chirinne Ardakani.

Vous avez dit qu'elle avait participé à une conférence avec des élus insoumis car vous voulez absolument la présenter comme une activiste d'extrême gauche. Elle a participé à une conférence de l'Institut La Boétie aux côtés d'autres personnalités, dont Assa Traoré.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est l'institut de La France insoumise !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). L'Institut La Boétie est-il une structure politique d'extrême gauche ? Non.

M. Laurent Jacobelli (RN). Vous avez devant vous une carrière toute tracée d'humoriste à France Inter !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Hadizadeh, nous n'allons pas lancer un débat ici sur ce sujet...

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Excusez-moi, j'ai confondu : l'Institut La Boétie est bien une structure politique proche de La France insoumise. Néanmoins, Mme Ardakani y est intervenue comme militante des droits humains.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les Français nous regardent et quatre invités, qui occupent des fonctions éminentes à Radio France, attendent la suite de nos questions. Concluez, madame Hadizadeh !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Elle n'est pas une militante de La France insoumise !

Je reviens sur ce cas, car vous vous faites instrumentaliser, monsieur le rapporteur, par des groupes de pression qui veulent vous faire dire que telle ou telle personne est d'extrême gauche alors qu'elle ne l'est pas. Cela pose la question de votre honnêteté et de votre indépendance. Mme Ardakani n'est pas une militante de La France insoumise alors que vous vous obstinez à la présenter ainsi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en discuterons mardi en réunion de bureau, le rapporteur pourra vous répondre dans ce cadre.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Restez indépendant et honnête, monsieur le rapporteur ! Vous êtes venu vous excuser auprès de moi à la fin d'une précédente audition en disant que vous n'aviez pas tous les éléments à votre disposition. Or vous avez reproduit les mêmes erreurs à l'audition suivante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être M. le rapporteur reviendra-t-il s'excuser auprès de vous à la fin de cette audition.

M. Emmanuel Maurel (GDR). La qualification politique d'une radio, c'est toujours un peu personnel. Moi qui écoute beaucoup la matinale de France Inter, je n'ai pas spécialement l'impression d'écouter une émission de « rouges » : c'est plutôt *mainstream*, et même parfois trop conformiste, notamment sur les questions européennes ou économiques. Ce n'est donc pas vraiment le problème.

Je voudrais en revanche que l'on salue les podcasts, auxquels M. Jacobelli a fait allusion : c'est une des réussites formidables de Radio France ! Il y a une immense diversité : vous pouvez à la fois écouter « Répliques » d'Alain Finkielkraut, qui n'est quand même pas une émission marxiste-léniniste, et les émissions sur l'histoire de Philippe Collin. Je passe mon temps à écouter des podcasts de Radio France, c'est une réussite extraordinaire !

M. le rapporteur a fait allusion à des propos du Président de la République – d'ailleurs complètement déformés ; et pourtant, je ne suis pas son défenseur – sur la liberté d'expression. Je vous pose donc la question, concernant votre ligne éditoriale : la liberté d'expression, sous l'emprise des algorithmes, c'est vraiment *bullshit*. Des réseaux comme X favorisent des contenus clivants ou haineux. Je pense qu'il y a un malentendu : la liberté d'expression en France, ce n'est pas comme aux États-Unis, où l'on peut dire tout et n'importe quoi, où tous les points de vue se valent. La conception française est complètement différente : la liberté d'expression s'exprime dans les conditions prévues par la loi. Comment faites-vous, quand vous faites de l'information, pour lutter contre des réseaux qui prennent de plus en plus d'importance, avec un biais politique particulièrement préoccupant ?

Enfin, je veux bien que l'on ne parle pas du climat social mais Radio France, comme service public, a un devoir d'exemplarité sur l'emploi et sur les conditions de travail des personnels et des sous-traitants. Madame Pigalle, le réseau Ici a récemment connu un mouvement de grève des journalistes éditeurs visuels : bien que n'étant pas des personnels de Radio France, ils ont été soutenus par des salariés de Radio France. Quand nous avons auditionné ces derniers, j'ai été très surpris de découvrir que Radio France pratiquait les CDDU (contrats à durée déterminée d'usage). Le recours systématique à l'emploi précaire pose un problème. Ils nous ont également parlé des dépassements répétés du temps de travail. La détérioration du climat social est-elle liée en grande partie aux coupes budgétaires, que nous sommes nombreux ici à dénoncer, ou bien peut-on l'expliquer autrement ?

M. Vincent Meslet. Agnès Vahramian répondra précisément à la question sur les algorithmes. On ne peut pas décréter le monde extérieur, donc on vit avec. C'est la raison pour laquelle nous avons toute une politique pour faire de notre application une application de destination, avec ses propres abonnés, afin de fidéliser au mieux nos auditeurs. Actuellement, l'écoute numérique de nos radios est de l'ordre de 30 %, et même 50 % pour France Culture et FIP. Cette mutation est notre meilleure garantie face aux algorithmes, même si nous restons très présents sur les réseaux sociaux.

Mme Agnès Vahramian. S'agissant des algorithmes, nous ne comprenons pas toujours nous-mêmes comment ils fonctionnent. Cela ne nous empêche pas de publier nos

contenus sur tous les réseaux sociaux, sur toutes les plateformes, tout simplement parce que c'est le travail du service public que de mettre en contact le plus de personnes possible avec nos contenus.

Pour ce qui est de la lutte contre la désinformation, France Info travaille depuis très longtemps sur cette question. L'agence de Radio France qui se charge de vérifier l'information est née au cœur de France Info avant de devenir l'Agence Radio France. Nous avons plusieurs formats, notamment la chronique « Le vrai du faux », le matin, consacrée à la lutte contre la désinformation.

Permettez-moi de vous dire deux choses.

Premièrement, la lutte contre la désinformation ne doit pas être accomplie de manière condescendante ou arrogante vis-à-vis du public. Il ne s'agit pas de produire du prêt-à-penser mais de recontextualiser, de donner plus de perspectives concernant des informations qui posent des problèmes, afin que l'auditeur se fasse son opinion.

La deuxième chose, sans doute la plus importante, c'est que la meilleure façon de lutter contre la désinformation, c'est de faire de l'information, tout simplement. Un ami qui a longtemps travaillé à France Télévisions m'a dit : « Quand on entre au Louvre, ce ne sont pas les faux que l'on voit accrochés sur les murs : ce sont les vrais. » Dans nos radios, et particulièrement à France Info, le travail quotidien de nos équipes, que je salue, consiste à fournir une information vérifiée et fiable. Aujourd'hui, une grande majorité de Français disent que, même quand ils ne nous écoutent pas, ils ont confiance dans l'information que nous délivrons.

Mme Céline Pigalle. Vous avez évoqué la qualification politique d'une radio. Ce qui serait très utile, pour ce qui concerne les radios du service public, c'est que l'on cesse de chercher à nous coller ce type d'étiquettes. Ce serait vraiment très efficace, parce que notre bonne foi est là et nous ne cessons de dire que ce que nous voulons être, ce sont des radios qui s'adressent au plus grand nombre. Je ne vois pas pourquoi, en première intention, on ne nous ferait pas crédit de cette détermination.

Vous avez évoqué le climat social. J'évoquerais plutôt le dialogue social, qui est vivant et connaît parfois des loupés – il arrive que le dialogue ne fonctionne plus. Néanmoins, je n'irais pas jusqu'à dire que le climat social est entamé à Radio France : c'est vraiment important de le signaler.

Vous soulevez enfin la question d'Ici et des matinales filmées. Sur ce point, dans le cadre des économies budgétaires importantes qui lui ont été demandées, France Télévisions nous a fait savoir qu'elle souhaitait que le budget dédié aux matinales filmées soit réduit et que, de ce fait, il lui paraissait difficile de continuer à travailler avec les éditeurs visuels – lesquels, comme leur nom l'indique, ont pour rôle de mettre en image nos matinales radio. Pour répondre à cette demande qui nous a été formulée par France Télévisions, nous sommes donc en train de réfléchir à une nouvelle manière de mettre en images, d'illustrer et finalement de rendre diffusables les matinales de la radio – comme quoi les collaborations ne marchent pas si mal !

Vous avez cité les CDDU, dont vous regrettez l'usage ; or celui-ci est légal.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Certes, mais on peut le regretter quand même !

Mme Céline Pigalle. Oui, mais il existe des contrats de saison dans l'audiovisuel. Ensuite, le politique peut décider que cela ne devrait pas exister.

Enfin, à propos de ces éditeurs visuels, croyez bien que nous aurons à cœur de regarder comment ils pourront s'employer à l'avenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je souhaite apporter une précision sur les propos particulièrement graves que le rapporteur a prêtés au Président de la République concernant la liberté d'expression et l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Je ne suis pas le porte-parole, ni l'avocat du Président de la République mais je tiens à rectifier de manière très précise ce qui a été dit car je sais que chaque propos est rapidement instrumentalisé ; les Français se feront ensuite leur propre avis.

Le Président de la République a dit que l'on ne pouvait pas utiliser la liberté d'expression pour justifier la non-interdiction des réseaux sociaux aux mineurs. Pour le dire plus clairement, au cours d'un débat, il a été interrogé sur la proposition qu'il avait formulée d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans – proposition défendue également par de nombreux parlementaires, notamment de mon groupe politique puisque Laurent Marcangeli avait déposé une proposition de loi en ce sens il y a quelques années. Le Président de la République a répondu que l'on ne pouvait pas opposer la liberté d'expression à des pays comme la France pour empêcher cette interdiction.

Autrement dit, on peut être pour la liberté d'expression et vouloir interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Peut-être ces propos ne sont-ils pas parvenus en entier, depuis l'Inde, au rapporteur et à certains médias. Je le dis avec le sourire mais je le précise à nouveau parce que c'est un sujet sérieux, avec lequel on ne peut pas jouer : le Président de la République, répondant à la question qui lui était posée, a qualifié de *bullshit* l'argument de la liberté d'expression pour justifier de ne pas interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans.

Je tenais à apporter cette précision parce que tout va très vite dans le débat politique et médiatique aujourd'hui. Parfois, il est préférable d'en revenir aux propos qui ont été tenus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai encore plusieurs questions à vous poser. Tout d'abord, avez-vous déjà subi une injonction, une pression de la part de votre direction concernant le choix de vos invités, votre ligne éditoriale ou encore le traitement de vos sujets ? Avez-vous déjà vécu une telle pression par le passé ?

Mme Céline Pigalle. Non.

M. Vincent Meslet. Non, pas dans mon souvenir.

Mme Agnès Vahramian. Non.

M. Richard Place. Oui : on m'a dit qu'il fallait à tout prix respecter les règles de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, c'est parce que – et je rappelle que vous êtes sous serment – le 6 février dernier, Jacques Legros, ancien présentateur de France Inter, a déclaré sur les antennes de RMC : « Le seul personnage politique, en quarante ans de carrière [...], qui a fait pression pour passer dans mon journal, c'est M. Jack Lang. On m'a imposé de le recevoir dans mon journal sur France Inter. Il n'est plus ministre à l'époque ; il rentrait de Chine. » Il précise également ne jamais vraiment avoir connu les raisons officielles de cette insistance, indiquant que Jack Lang en aurait fait la demande directement auprès de la direction de France Inter, avec laquelle il entretenait de bonnes relations.

Je vous repose donc la question – vous êtes sous serment : avez-vous déjà reçu des consignes de votre direction concernant l'invitation d'une personnalité politique ? Visiblement, Jacques Legros, ancien présentateur de France Inter, semble l'affirmer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas faire offense à Jacques Legros que de dire que vous n'avez pas le même âge que lui. Mais peut-être les choses n'ont-elles pas changé ? Nous allons donc vous laisser répondre à la question du rapporteur.

M. Vincent Meslet. Cela date de quelle année, cette histoire... ? Quand Jacques Legros a-t-il été salarié de France Inter ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legros ne précise pas l'année, mais il indique bien qu'en tant que présentateur de France Inter, il a reçu pour consigne d'inviter Jack Lang. Il n'a pas pu s'y opposer, il l'a fait : il y a donc eu un précédent, ce qui est la raison de ma question.

Mme Céline Pigalle. C'est important de toujours contextualiser ; cela fait partie des bases de ce métier. Vous pourriez laisser entendre que cette anecdote nous concerne ; elle ne nous concerne pas. Je pense que l'on parle d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, mais je serais heureuse de le savoir précisément. En l'occurrence, on ne parle pas de la personne qui m'a précédé, ni même de celle d'avant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Jacques Legros a été présentateur de 1987 à 1994. La question du rapporteur n'en est pas moins légitime.

Mme Céline Pigalle. Pas avec cet exemple !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, c'est pourquoi j'ai rappelé que cela s'est passé entre 1987 et 1994. Mais la question est intemporelle – vous avez d'ailleurs évoqué l'Arcom – et peut être posée au privé comme au public. Nous avons soulevé la question des pressions politiques dans cette commission d'enquête, et il nous semble important de connaître votre réponse.

M. Vincent Meslet. Ma réponse sera très claire : j'ai eu affaire à un certain nombre de dirigeants et j'ai toujours admiré, quel que soit leur bord politique, leur désir d'exercer leurs fonctions avec la plus grande indépendance. Cela m'a plutôt bluffé, chaque fois que j'ai pu y assister, car ils y mettaient un point d'honneur. Je ne vois donc pas d'éléments allant dans le sens de votre question. Il nous est arrivé de subir des pressions de personnes extérieures, par exemple des attachés de presse, qui savent harceler pour que l'on invite telle ou telle personne, mais nous avons toujours été libres d'inviter qui nous voulions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'évoquerai un cas un peu plus récent. Lorsque la création de cette commission d'enquête du groupe UDR a été annoncée dans la presse, j'ai été contacté par des journalistes de France Info pour réaliser une interview en direct ; j'ai tout de suite indiqué que je serais ravi de leur répondre. Ensuite, on m'a dit que l'interview ne se ferait pas en plateau, mais serait enregistrée dans les conditions du direct. J'ai dit d'accord, faisons cette interview dans les conditions du direct. Cela a duré quinze minutes ; on m'a posé sept ou huit questions.

Une fois l'interview enregistrée, plusieurs jours se sont écoulés, mais ni moi, ni mes collaborateurs n'en avons trouvé la moindre trace alors que l'on m'avait assuré qu'elle serait diffusée lors d'une matinale de France Info radio. J'ai pris contact avec la journaliste qui avait effectué cette interview : elle était désolée et m'a répondu qu'elle était en train de la pousser auprès de sa direction mais qu'elle rencontrait quelques blocages. Elle m'a dit qu'elle me tenait au courant et qu'elle me préviendrait le jour où elle serait publiée. C'était une interview portant sur la légitimité de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public, notamment Radio France.

Quelques jours plus tard, je reçois un appel de cette journaliste qui me dit qu'ils pourront peut-être diffuser l'interview mais qu'il faudrait, pour l'ancrer dans l'actualité, que je réagisse à la condamnation de Nicolas Sarkozy. Cela n'avait rien à voir avec l'objet de l'interview mais je me suis plié à cette injonction. J'ai répondu à quelques questions sur Nicolas Sarkozy, tout en rappelant que la raison de cette interview était l'audiovisuel public et en

indiquant que je ne souhaitais pas que certaines de mes questions soient supprimées au profit de cette actualité qui ne me concernait en rien.

Une semaine après l'enregistrement de mon interview dans les conditions directes, qui n'avait toujours pas été publiée par Radio France pour des motifs que je ne comprends pas, celle-ci est finalement diffusée, avec une grande partie consacrée à la condamnation de Nicolas Sarkozy, qui n'était pas la raison première de cette demande de Radio France, et le reste consacré à l'audiovisuel public.

Toutefois, les questions qui portaient précisément sur Radio France – celle où j'expliquais qu'il y avait des entorses au principe de neutralité ; celle où je dénonçais les propos d'Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, qui expliquait que France Inter était une radio résolument progressiste –, ces questions et mes réponses avaient été supprimées, alors que l'interview avait été enregistrée dans les conditions du direct. C'est donc un cas d'école récent.

Pouvez-vous me dire si, oui ou non, vous censurez, vous supprimez des questions et des réponses au motif qu'elles ne vous conviennent pas ? J'en ai été le témoin principal sur une question sensible, celle de l'audiovisuel public : que pouvez-vous nous dire sur le choix éditorial et sur la sélection *a posteriori* des questions et des réponses ? La censure s'applique-t-elle chez Radio France ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ferai juste une petite remarque : quand une commission d'enquête est créée sur l'audiovisuel public, on peut s'interroger sur la pertinence de la démarche consistant, pour son rapporteur comme pour son président et pour ses membres, à aller parler de l'objet même de cette commission dans les médias, tant publics que privés. Je le dis publiquement puisque le rapporteur s'est permis d'évoquer ce sujet sur France Inter. Je m'en suis d'ailleurs ému auprès de la direction de France Inter, regrettant que le rapporteur ait été invité sur cette radio à quelques jours de l'audition de Mme Adèle Van Reeth. Je serai tout à fait honnête et transparent : lorsque France Info m'a invité à en parler à mon tour, j'ai accepté d'y aller parce que j'ai considéré que cela rétablirait l'équilibre avec le rapporteur qui avait été interrogé sur France Inter. Cela me paraissait normal.

Je ferme cette parenthèse, mais je rappelle que les débats de notre commission ne portent pas sur un petit sujet puisqu'il est question de pluralisme de l'information et d'indépendance. Il est donc très important, non pas de ne plus nous exprimer dans les médias publics et privés, mais de nous en tenir – et je le dis pour moi aussi – à une forme de sobriété dans nos expressions publiques. Vous avez pris votre cas en exemple, monsieur le rapporteur, mais admettez que celui-ci s'inscrit dans un cadre particulier, qui est celui d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai en face de moi les personnes qui, peut-être, ont été responsables de la censure de certaines de mes réponses dans cette interview. C'est en effet une censure : on m'a posé, dans les conditions du direct, sept ou huit questions, et je constate que les questions et les réponses les plus problématiques concernant Radio France ont été supprimées, censurées et remplacées par des questions sur la condamnation de Nicolas Sarkozy, qui n'avait rien à voir avec l'objet de l'interview. Comment expliquez-vous cela ? Une consigne a-t-elle, oui ou non, été passée à cette journaliste – je rappelle que vous êtes sous serment ? La consigne de supprimer certaines de mes réponses a-t-elle été donnée à cette journaliste, dont je ne veux pas citer le nom parce que je pense qu'elle a fait un très bon travail ?

Mme Agnès Vahramian. Monsieur Alloncle, vous n'avez pas été censuré, et sûrement pas sur France Info. Je pense que l'interview à laquelle vous faites référence a été réalisée par une journaliste de France Inter – je ne dis pas cela pour me déjuger, bien au contraire.

L'interview, me dit-on – puisque, pour être transparente avec vous, on me donne des informations au fur et à mesure –, a été diffusée dans un journal du soir. Puis, comme il arrive très souvent, elle a été reportée, ce changement étant dû à l'actualité. Vous avez ensuite été invité, si je ne me trompe pas, dans « L'Invité de 7h50 » de Benjamin Duhamel. Par ailleurs, le 18 décembre, vous avez été invité en direct sur France Info avec Jérôme Chapuis – avant même que M. le président ne vienne sur notre antenne. Il me semble que vous avez pu expliquer tout ce dont vous souhaitiez parler et souligner ce que vous qualifiez d'incohérences ou d'anomalies sur le service public.

Non, monsieur Alloncle, il n'y a pas de censure sur le service public : il n'y a que des journalistes qui posent des questions, selon leur déontologie, avec l'objectif du contradictoire. Vous avez été traité de la même façon que tous ceux qui passent sur notre antenne. M. le président de la commission est venu au « 8h30 Franceinfo » parler du rapport sur la natalité en France, et il a été interrogé sur cette commission d'enquête, que nous prenons très au sérieux. C'est une thématique que nous traitons de façon importante sur nos supports, parce que nous devons rendre des comptes : nous vous devons des explications, nous en avons hautement conscience et, sachez-le, tous les journalistes qui travaillent à France Info nous regardent et vous regardent.

Mme Céline Pigalle. Agnès a dit l'essentiel, à savoir qu'il est rare qu'une personne censurée fasse le « 7h50 » de France Inter, qui est un espace très exposé.

Je voudrais préciser qu'en effet, la question pourrait se poser de savoir si le président et le rapporteur de cette commission peuvent être invités sur les antennes de Radio France ou de France Télévisions puisque, après tout, on pourrait considérer que le journaliste qui les interrogerait serait juge et partie. Dans notre grande sagesse, nous avons considéré néanmoins que ce sujet intéressait nos auditeurs et qu'il n'était donc pas inutile de les recevoir. On est tout de même assez loin de la censure...

J'ajoute que ce n'est pas une bonne pratique d'interview que de fonctionner par insinuation. Jacques Legros n'a plus exercé sur France Inter depuis 1987 – j'avais 15 ans. Il est donc assez clair que l'épisode qu'il rapporte ne me concerne pas et ne nous concerne pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Il n'y a aucune insinuation. Je vais vous demander, afin de clore le sujet, les rushes de cette interview : vous constaterez ainsi que sur les huit questions auxquelles j'ai répondu, celles qui étaient sensibles pour Radio France n'ont pas été diffusées mais remplacées par des questions sur la condamnation de Nicolas Sarkozy, qui n'avait rien à voir avec l'objet de mon interview. Par la suite, effectivement, j'ai été invité sur la matinale de France Info et sur celle de France Inter, en direct. Mais ne m'accusez pas de diffuser de fausses informations ou de faire des insinuations : je m'en remets aux faits.

À ma question sur les déclarations de M. Legros concernant d'éventuelles pressions qu'il aurait subies pour inviter Jack Lang, vous répondez que c'est une époque révolue et que vous n'avez jamais constaté cela de vos propres yeux. Je vous cite mon cas personnel, qui date d'il y a quelques mois : visiblement, on aurait demandé à une journaliste de supprimer quelques réponses compromettantes concernant le périmètre de Radio France. Je vous demande donc les rushes de l'interview que j'ai faite au micro de cette dame – je pourrai donner son nom – et nous comparerons, vous et moi, l'interview complète et ce qui a été diffusé sur l'antenne. On verra d'ailleurs pourquoi les réponses compromettantes sur Adèle Van Reeth, sur la direction de France Inter et sur les entorses au pluralisme n'ont pas été diffusées dans le cadre de cette interview. Tout cela est factuel et nous pourrions le prouver.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer car il s'agit d'un cas personnel qui, à mon avis, nous éloigne un peu du sujet – même si je comprends vos interrogations, monsieur le rapporteur. Je vous demande simplement d'accepter que je laisse répondre les représentants de Radio France, car vos accusations sont graves. Vous les accusez de vous avoir censuré...

M. Charles Alloncle, rapporteur. ... Non, d'avoir censuré certaines de mes réponses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certaines de vos réponses, donc...

Je ne sais pas ce qu'il s'est passé, mais il m'arrive très souvent, comme à nombre de collègues députés, de répondre à de nombreuses questions de journalistes qui, ensuite, résumant mes propos en trente secondes !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était enregistré dans les conditions du direct !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur nous dit que c'était dans les conditions du direct ; cela veut donc dire que cela avait vocation à être diffusé. Je ne sais pas de quoi il s'agit ; je vais donc vous laisser répondre.

M. Vincent Meslet. Je laisserai Céline revenir sur ce sujet parce que c'est un point important. Mais vous avez plusieurs fois mis en cause Mme Adèle Van Reeth à propos de sa phrase sur le progressisme : elle vous a répondu largement sur cette question ; Mme Sybille Veil vous a également répondu largement sur cette question. Vous voulez faire penser que c'est une pensée du XIX^e siècle, la définition du progressisme contre le conservatisme – c'est votre définition. La définition d'Adèle Van Reeth est plus proche de l'humanisme, qui remonte au XVIII^e siècle, voire à Montaigne. Nous venons ici pour apporter des réponses : si elles ne sont pas prises en compte, je me pose des questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose que l'on avance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avançons, mais je n'enlève rien à tout ce que je vous ai dit. Évitez de jeter un voile de suspicion sur les questions et les faits que je vous oppose, parce que vous pourrez les vérifier auprès de vos journalistes : tout ce que je dis est factuellement vrai, et n'est d'ailleurs pas contredit par le fait que vous m'ayez invité dans les jours qui ont suivi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne suis pas au courant de ce qu'il s'est passé mais je veux que vous obteniez une réponse. Par principe, je fais confiance au rapporteur et aux personnes que nous auditionnons, parce qu'elles sont sous serment. Le rapporteur portant des accusations de censure à son encontre, je vais, en tant que président de la commission d'enquête, adresser un courrier officiel sur cette question à Mme la directrice – s'agit-il de France Inter ou de France Info, monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne veux pas citer la journaliste car cela pourrait la mettre en difficulté. Cela concerne France Info ou France Inter – probablement France Inter, effectivement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons en face de nous Mme Vahramian qui, dans quelques jours, sera directrice de l'information du groupe Radio France. Madame Vahramian, je vous saisisrai donc de ce cas précis, et vous pourrez nous apporter par écrit des réponses circonstanciées car je ne suis pas au courant de ce qu'il s'est passé. Je le répète, je fais confiance par principe aux membres de cette commission, y compris le rapporteur, et aux personnes auditionnées, qui sont sous serment et risqueraient autrement le

parjure. Je soumettrai vos réponses au rapporteur et aux membres du bureau, afin de pouvoir avancer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Et pour vous donner tous les éléments, c'était une interview qui a eu lieu dans les conditions du direct, le mercredi 24 septembre après-midi, et qui a été diffusée plusieurs jours après. Nous pourrions vous communiquer tous ces éléments.

Si je vous pose cette question, c'est parce que j'ai l'impression que les moyens de l'audiovisuel public sont mis à contribution pour essayer de discréditer cette commission d'enquête, dont vous êtes d'ailleurs l'objet.

Je vous cite un dernier exemple. Le 5 février dernier, France Culture a diffusé un billet politique – c'est un collègue LR, qui n'appartient donc pas au même groupe que moi, qui m'a montré le podcast en pleine audition – du journaliste Jean Leymarie, intitulé « Audiovisuel public : commission d'enquête ou naufrage ? » Pendant plus de quatre minutes, ce podcast a mis directement en cause les travaux de cette commission d'enquête, en s'attaquant personnellement à ma qualité de rapporteur, en affirmant que je ne ferais pas preuve de bonne foi, que je ne poserais pas les bonnes questions, allant jusqu'à dire « il attaque, il accuse et il déforme », sur une antenne du service public, objet de cette commission d'enquête, avec les moyens du contribuable.

Le billet établit également un parallèle avec les médias de Vincent Bolloré et s'achève par ces mots : « Je suis sûr que Vincent Bolloré n'a pas d'équivalent en Allemagne dans les années 1930 » – billet de France Culture sur la commission d'enquête de l'audiovisuel public, à laquelle vous répondez aujourd'hui. Ne considérez-vous pas qu'utiliser l'antenne du service public, payée par l'ensemble des contribuables, pour attaquer frontalement le rapporteur et les travaux de l'ensemble de cette commission d'enquête, pose un problème déontologique majeur ?

Mme Céline Pigalle. Il faudrait donc pouvoir recevoir le rapporteur de cette commission, son président...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, moi, j'ai refusé !

Mme Céline Pigalle. ...et ses membres ; en revanche, il ne faudrait pas pouvoir porter un regard sur cette commission, il ne faudrait pas pouvoir en dire quoi que ce soit. Il faudrait que ce soit à sens unique : seuls ceux qui l'organisent pourraient s'exprimer.

Je dois revenir sur l'épisode précédent. Tous les jours nous réalisons des interviews qui ne sont pas diffusées. Tous les jours nous réalisons des interviews longues dont nous prenons des extraits. Tous les jours nous ajoutons des éléments à certaines interviews déjà réalisées pour coller à l'actualité – d'où, vraisemblablement, les questions sur Nicolas Sarkozy. Si nous avions eu peur d'une seule des réponses que vous aviez faites à l'occasion de cette interview enregistrée, nous ne vous aurions pas reçu en direct : ces réponses-là, vous les auriez refaites. Nous ne vous avons pas censuré.

Et, pardonnez-moi, le discrédit qui est jeté sur l'audiovisuel public depuis maintenant des mois, c'est bien une partie de la classe politique qui l'organise. Ce n'est pas nous qui, d'aucune manière, jetons le discrédit sur ceux qui participent à cette commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas parce que les journalistes du service public sont payés par les impôts des Français qu'ils ne peuvent pas commenter la manière dont fonctionne cette commission d'enquête. Il y a des journalistes qui critiquent mon action comme président, et je l'accepte. Il y a des journalistes qui critiquent la manière dont le rapporteur mène ses interrogations. C'est le principe du journalisme et de la liberté

d'expression. Heureusement qu'en démocratie, les journalistes, même ceux du service public, peuvent questionner la manière dont une commission d'enquête se déroule, dont un président préside, dont un rapporteur pose ses questions, dont les députés participent à cette commission d'enquête. Ce n'est pas parce qu'ils sont salariés et journalistes du service public qu'ils n'ont pas le droit de commenter une commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos accusations sont extrêmement graves. Vous représentez une entreprise qui fait l'objet de cette commission d'enquête. Exercer une prérogative constitutionnelle, est-ce selon vous jeter le discrédit sur l'audiovisuel public ? Légitimez-vous ce billet diffusé sur France Culture selon lequel Charles Alloncle « attaque », « accuse », « déforme », selon lequel « Vincent Bolloré n'aurait pas d'équivalent en Allemagne dans les années trente » ? Du point de vue déontologique, vous ne m'avez pas laissé le moindre droit au contradictoire : je n'ai pas été contacté dans le cadre de cet article et de ce podcast. Dans vos réponses précédentes, vous expliquiez pourtant que c'était important. Est-ce là votre vocation ? Est-ce que les Français doivent payer pour ces accusations qui s'opposent aux prérogatives d'une commission d'enquête parlementaire et qui contreviennent à son indépendance ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut que nous avancions, en bonne intelligence et de manière factuelle. Je le dis simplement, monsieur le rapporteur : vous parlez de vous, mais...

M. Charles Alloncle, rapporteur. ... vous défendez encore Radio France !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ah non, je ne défends pas Radio France ; mais ce ne sont pas de petites accusations ! Nous allons au fond des sujets. Vous ne m'aviez jamais parlé de cette censure...

Mme Céline Pigalle et Mme Agnès Vahramian. On ne peut pas parler de censure !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De cette éventuelle censure, disons, que vous avez rencontré. Je la découvre. Vous donnez cette information en commission, cela me surprend, les personnes qui sont en face de nous essayent de vous répondre. Censure est un mot fort ! Il y a peut-être des Français qui vont penser que vous avez été censuré sur le service public audiovisuel. Il est normal de laisser le dialogue se faire.

Mais puisque je préside cette commission d'enquête, je voudrais dire que si l'audiovisuel public est financé par l'argent des Français, l'information en général est un bien public, et que l'audiovisuel privé utilise des fréquences qui appartiennent bien à tous les Français. Les Français – dont vous parlez beaucoup, monsieur le rapporteur – sont propriétaires de l'ensemble des chaînes de télévision de France : c'est un bien public. Vous le savez bien : il y a des appels d'offres, et d'ailleurs il y a une chaîne qui s'est vu retirer sa fréquence. Eh bien, certaines d'entre elles, privées, critiquent cette commission d'enquête et la façon dont le président la mène. Je l'accepte ! J'accepte qu'on critique mon action sur certaines chaînes de télévision, qu'on instrumentalise...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces chaînes ne sont pas l'objet de cette commission d'enquête !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela ne change rien. Elles appartiennent à l'ensemble des Français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces chaînes ne sont pas l'objet de cette commission d'enquête, et c'est là toute la gravité des propos, des articles, des entraves, des cabales qui sont faits pour discréditer nos travaux. C'était la raison toute simple de ma question, qui est tout à fait factuelle, puisqu'elle part de ce billet politique d'un journaliste sur France

Culture. Je n'ai pas obtenu de réponse : est-il légitime que Radio France mette ces moyens en place pour discréditer les travaux d'une commission d'enquête dont elle fait précisément l'objet ? Est-ce normal, est-ce déontologiquement acceptable ?

M. Vincent Meslet. Pour calmer le jeu et être constructif, je vais revenir aux critères édictés par le Conseil d'État pour juger du pluralisme : il nous dit qu'il faut juger sur un temps long. On ne juge pas d'un parti pris sur une chronique ou sur un reportage. Il faut trois mois. Je suis prêt à vous montrer, pendant trois mois, ou pendant toute la durée de cette commission, tout ce que nous avons fait à son sujet. Vous verrez que nous avons raison gardé sur le temps d'antenne que nous lui avons consacré et que nous avons invité les différentes parties.

En ce qui concerne M. Leymarie, il a un édito, c'est-à-dire qu'il donne à la fois des informations et son avis ; l'auditeur est juge. Si j'en crois les informations qui me sont données, vous attribuez à M. Leymarie des paroles qui sont celles de Guillaume Erner, qui est le présentateur. On pourra faire la transcription de toute la couverture de la commission pendant cette longue période, vous verrez que nous avons été pluralistes et que nous avons donné la parole à chacun.

C'est de cette façon que notre respect du pluralisme doit être jugé, selon les critères du Conseil d'État.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est important que l'ensemble des médias permettent à la commission d'enquête de fonctionner dans un cadre digne et respectueux. Monsieur le rapporteur, vous parlez beaucoup de vous ; je vais parler deux minutes de moi, et me plaindre. On raconte strictement n'importe quoi à mon sujet, et ça ne vient pas de l'audiovisuel public ! On m'accuse de ne jamais avoir convoqué des gens que j'ai convoqués. Je le dis avec force et gravité...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le rapport ? Ça ne vient pas de l'audiovisuel public, vous l'avez dit. Parlons de l'audiovisuel public !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parlé de la manière dont l'audiovisuel public parlait de cette commission d'enquête, et dont il vous mettait en cause. Vous n'êtes pas tout seul, monsieur le rapporteur ! Il se trouve qu'à côté de vous, vous avez un président, vous avez des membres de cette commission qu'on cherche à déstabiliser et qu'on met en cause de manière totalement fallacieuse ; et ces attaques ne viennent pas de l'audiovisuel public. Il est temps qu'on laisse cette commission fonctionner dans un cadre digne et respectueux. Les fausses informations, ça suffit ; et en ce qui me concerne, elles ne deviennent pas de l'audiovisuel public. Les mensonges, ça suffit !

Je propose que nous avancions, dans un cadre serein, digne et respectueux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 18 janvier dernier, dans l'émission « 7h50 du week-end » sur France Inter, Radio France a offert son micro à Mohammad Amin Nejad, ambassadeur de la République islamique d'Iran en France. Pendant plus de dix minutes, ce représentant officiel d'un régime aux méthodes terroristes a pu dérouler toute sa propagande, jusqu'à affirmer que son régime n'avait « pas de sang sur les mains » et que les morts imputées à l'Iran ne seraient que de simples « chiffres créés par leurs ennemis », en l'occurrence les États-Unis et Israël.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est faux !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Hadizadeh explique que tout ça est faux ; je ne comprends pas pourquoi Mme Hadizadeh voudrait défendre l'ambassadeur de la République islamique d'Iran.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je ne le défends pas ! Mais ce que vous dites n'est pas vrai, il n'a pas déroulé sa propagande, il a été contredit !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout ce que j'explique est factuel et pourra être vérifié. On sait que la République islamique d'Iran a mené des massacres à huis clos et a tué dans une barbarie extrême plus de 30 000 personnes dans l'espace de quarante-huit heures, lors notamment des nuits des 8 et 9 janvier. Le bilan humain continue de s'alourdir. Ce régime est désormais qualifié par la France et par l'Union européenne de régime terroriste.

J'ai d'ailleurs interrogé le comité d'éthique de Radio France et la médiatrice de Radio France, qui ont justifié ce choix d'invitation au nom du pluralisme, estimant – je les cite – que « toutes les voix doivent être entendues sur Radio France ». Ma question est simple : auriez-vous invité Oussama Ben Laden ? Auriez-vous invité Salah Abdeslam ? Peut-on, selon vous, donner la parole à des terroristes sur les antennes du service public, même au nom d'un débat contradictoire ? En l'occurrence, il s'agit d'un représentant d'État désigné comme terroriste par la France et par l'Union européenne.

Mme Céline Pigalle. Il y a des règles, dans lesquelles nous nous inscrivons, notamment des règles légales. Cet ambassadeur est le représentant d'un État reconnu. Et il y a de l'intérêt à l'entendre, à pouvoir le contredire, à pouvoir le mettre parfois en difficulté sur certaines de ses déclarations.

Il y a quelque chose qui m'ennuie beaucoup dans la façon dont vous présentez les choses : est-ce que vous voudriez nous faire la liste de tous ceux que nous ne devons pas recevoir ? Est-ce que c'est ça, le pluralisme ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les terroristes, on ne va pas les recevoir !

Mme Céline Pigalle. S'il vous plaît, ne mélangeons pas tout !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En l'occurrence, il s'agit d'un ambassadeur. Si ce que vous pensez, monsieur le rapporteur, c'est qu'il ne faut pas qu'il y ait d'ambassade, alors demandez au ministre des affaires étrangères qu'il n'y ait plus d'ambassade d'Iran en France.

Mme Céline Pigalle. Voilà. Je ne sais pas s'il est légitime de qualifier cet ambassadeur de terroriste – je vous laisse la responsabilité de cette formulation. Encore une fois, voyez comme c'est étonnant : on parle de pluralisme au démarrage, et ensuite on ferait la longue liste de tous ceux qu'on n'apprécie pas, qu'on déteste, qu'on ne voudrait pas entendre... On part de la liberté d'expression et on en arrive en fait à ne plus vouloir écouter personne.

Mme Agnès Vahramian. J'aimerais préciser que nous n'offrons le micro à personne. Nous invitons et nous posons des questions. Nous pratiquons le journalisme, avec notre déontologie, qui implique le contradictoire, qui implique de pousser l'interlocuteur dans ses retranchements et de le mettre éventuellement devant ses contradictions. C'est notre travail : nous faire, ce que le public peut comprendre, l'avocat du diable. Le micro du service public n'est pas offert.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On parle quand même d'un régime qui est qualifié de terroriste, désormais, par la France et par l'Union européenne ! Ce n'est pas là de ma part une vue de l'esprit ou un biais idéologique. Pourquoi le service public de l'audiovisuel invite-t-il un représentant d'un État qui, au même moment, massacre des dizaines de milliers de personnes ? Vous n'avez pas répondu à ma question : pourquoi ne pas avoir invité Oussama Ben Laden ou bien d'autres personnalités abjectes ? Assumez-vous ce choix d'avoir invité l'ambassadeur d'Iran ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous savez, monsieur le rapporteur, qu'il y a des policiers français qui gardent l'ambassade d'Iran ? Ce que vous dites est malhonnête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi défendez-vous l'ambassadeur ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je ne le défends pas, mais ce que vous dites est malhonnête !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il vous plaît, laissons nos invités répondre... J'ai indiqué tout à l'heure que l'Iran avait une ambassade en France, donc un ambassadeur. Ce n'est pas le choix de Radio France, mais de la France.

Madame Vahramian, vous avez été correspondante au Proche-Orient, vous avez une expérience de terrain. Vous avez, j'imagine, interviewé des gens qui ont commis des crimes, afin d'éclairer le débat politique ? Je vous pose la question pour que nous comprenions aussi mieux ce qu'est le métier de journaliste : il ne s'agit pas pour vous d'offrir une tribune, mais de donner à comprendre et de décrypter.

Mme Céline Pigalle. Je vous confirme que les micros restent dans le studio après le départ de nos invités.

Les Gardiens de la Révolution n'étaient pas classés comme organisation terroriste au moment de l'invitation de l'ambassadeur dans nos studios.

Ensuite, vous dites qu'ils se sont rendus coupables de massacres. Mais qui vous a fait part de ces massacres ? Qui travaille jour et nuit pour essayer de recouper les informations et de reconstituer ce qui s'est joué alors que tout est organisé par ce régime pour que nous ne le sachions pas ? Merci aux journalistes qui font ce travail.

Précisément parce que nous savons que cela s'est passé, alors il était non seulement utile mais urgent de s'entretenir avec l'un de ceux qui incarnent ce régime, pour pouvoir lui poser ces questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Donc vous auriez pu inviter M. Abou Bakr al-Baghdadi, il y a quelques années, dans les mêmes conditions, tout en documentant les massacres qu'il commettait ? C'est bien le sens de la réponse que vous apportez ? J'essaie de donner un peu de profondeur, avec des comparaisons. Pourquoi l'ambassadeur du régime terroriste iranien est-il invité ? M. Abou Bakr al-Baghdadi aurait-il, par exemple, pu être invité au micro de France Inter ?

Mme Agnès Vahramian. J'ai été, M. le président l'a rappelé, la rédactrice en chef du journal de 20 heures ; j'ai travaillé pendant trois ans avec David Pujadas. La question s'est posée quand nous avons souhaité interviewer Bachar al-Assad, qui, à l'époque, était accusé d'avoir massacré sa population. Je n'y suis pas allée personnellement puisque le visa m'a été refusé par les autorités mais David Pujadas s'est rendu à Damas pour interviewer Bachar al-Assad, accusé effectivement de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité contre son propre peuple. Je crois que cette interview était éclairante sur l'actualité. Évidemment, la loi nous impose de ne pas diffuser d'appels au meurtre ou à des actes terroristes. Mais interviewer des personnalités, des dirigeants qui mènent des politiques contestables, qui méritent d'être entendus et questionnés, c'est le métier même de journaliste.

Vous évoquez mon passé de grand reporter, monsieur le président. J'ai eu l'immense honneur d'aller pour le service public de la télévision sur des terrains de guerre, que ce soit l'Ukraine, le Proche-Orient ou l'Irak. Je suis allée à des endroits où personne ne va, sauf des journalistes. Nous prenons des risques. Oui, j'ai rencontré des terroristes. Oui, j'ai rencontré des gens qui avaient du sang sur les mains. Bien évidemment, j'ai rencontré des militaires. J'ai

rencontré des prisonniers de guerre. J'ai rencontré toutes sortes de personnes – des gentils, des méchants. Je pense qu'un journaliste bien formé, comme je l'ai été sur le service public – et j'en conçois beaucoup de gratitude –, est capable de mettre à distance tout ce qu'il entend et de contextualiser cette parole. J'ai, pendant trois ans, couvert le conflit israélo-palestinien, conflit difficile s'il en est pour les journalistes ; j'ai, je pense, su faire mettre à distance les paroles que j'entendais de chaque côté. C'est le cœur du métier de journaliste et c'est ainsi que nous pouvons délivrer la meilleure information possible au public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez bien fait de le rappeler mais je sais que le rapporteur en conviendra : ce sont les journalistes, du service public comme du privé d'ailleurs, qui documentent les faits ; c'est grâce à eux que nous, Français et Européens, pouvons être informés sur les actes barbares qui peuvent se dérouler. Si le rapporteur est d'accord, je lui propose de venir avec moi au Grand Prix des reporters de guerre à Bayeux, dans mon département, qui rend chaque année hommage aux reporters de guerre de ce pays, qui éclairent pour nous les grands conflits de ce monde. On mesure chaque année à l'occasion de ce prix, je sais que le rapporteur le sait, le courage et la détermination des journalistes, du public comme du privé, qui documentent les conflits dans le monde, la barbarie qui s'y déroule et la violence qui s'y déploie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense malgré tout qu'il y a une différence fondamentale entre votre mission louable, honorable, qui est de documenter les crimes de masse partout dans le monde, et votre façon de donner la parole à ceux qui en sont coupables. C'était d'ailleurs toute la raison des questions que je me suis permis de vous poser.

Le 5 novembre 2021, vous avez diffusé sur France Inter un épisode de la chronique « Antidote » de Tristan Mendès France intitulé « La Pédocriminalité dans l'imaginaire complotiste ». Le 9 janvier 2024, vous publiez sur France Info un podcast intitulé « Jeffrey Epstein, l'affaire de tous les fantasmes pour la complosphère ». Le 28 novembre 2025, un autre podcast de France Info était intitulé « Epstein, l'obsession complotiste », également commenté par Tristan Mendès France et qui dénonçait la complosphère ainsi que Donald Trump et Elon Musk. Depuis, plus de 3 millions de données ont été déclassifiées par le département de la justice américain. Elles ont mis en lumière l'existence d'un réseau mondial de pédocriminalité ; de nombreux enfants ont été victimes de viols, de tortures et probablement aussi d'assassinat. Ces données ont aussi montré l'existence de réseaux de corruption, d'influence, qui ont permis d'étouffer ces crimes pendant de nombreuses années. Les mois à venir, d'ailleurs, devraient permettre d'apporter de nouveaux éléments précis sur ces crimes atroces. Tous ces podcasts dénonçaient le complotisme de ces gens qui dénonçaient ces crimes abjects : entendez-vous présenter des excuses pour ce traitement malhonnête de l'affaire Epstein ?

M. Richard Place. Je ne peux que déplorer que vous employiez les mots de « traitement malhonnête ». Je ne présenterai pas d'excuses pour ces podcasts. Ce sont des éléments d'information. Encore une fois, vous prenez quelques éléments de ce que nous avons produit. Je vous invite à regarder tout ce que nous avons produit sur l'antenne de France Info comme sur notre site internet depuis la publication des 3 millions de documents, et les révélations que nous avons faites.

Nous avons une cellule « vrai ou faux » ainsi qu'une agence de vérification interne, Rfint. Tous ces journalistes-là se sont mis sur ces 3 millions de documents. Dès le mardi matin – les documents ont été publiés le dimanche, de mémoire –, nous avons une séquence complète avec notre correspondant aux États-Unis qui nous racontait l'émoi que créaient ces documents, une séquence précise sur les premiers éléments relatifs à Jack Lang, et jusqu'au fait que la couronne de Norvège était bousculée. Nous avons été les premiers à diffuser le témoignage d'une victime de Jeffrey Epstein. Le *New York Times* a repris les propos de cette victime, et

nous a contactés. Nous avons pu révéler lundi dernier que Steve Tisch, le producteur de *Forrest Gump*, qui est aussi le propriétaire de l'équipe des New York Giants, est impliqué dans le scandale Epstein. Nous travaillons, nous faisons notre travail de journalistes et pour pouvoir le juger réellement, sans parler de malhonnêteté, il faut le voir dans sa globalité. Écoutez notre antenne et regardez ce que nous produisons sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux. Le travail des journalistes de France Info, à tout le moins ces dernières semaines sur l'affaire Epstein, est admirable. Je ne présenterai pas d'excuses !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais désormais avoir votre avis sur la revue de presse, qui est un exercice journalistique compliqué, qui nécessite beaucoup de nuance, d'objectivité et de recul. Vous avez décidé d'attribuer celle de France Inter, depuis la rentrée, à Mme Nora Hamadi. Plusieurs éléments factuels peuvent laisser penser que Mme Hamadi manque nécessairement d'objectivité pour effectuer cette mission importante du service public.

Le premier, c'est un retweet : Mme Nora Hamadi a retweeté Rima Hassan une semaine seulement après le 7 octobre – avec un poing levé, qu'on peut lire comme un soutien à la cause palestinienne, comme son tweet, mais aussi un soutien déguisé au Hamas. Mme Hamadi a également participé à une opération de harcèlement en ligne visant l'imam de Drancy, M. Chalghoumi : on parle de plusieurs dizaines de tweets insultants à son égard, parfois à la limite de la légalité. Cela ne vous a pas empêché de lui confier la revue de presse de France Inter.

Lors de sa première revue de presse, le 25 août 2025, elle a parlé quasiment exclusivement du conflit à Gaza, en mentionnant des journaux parfaitement militants, comme *L'Humanité*, *Mediapart*, *Libération*, et même *StreetPress*, journal d'extrême gauche et militant. Pourquoi avoir voulu confier cet exercice délicat, sensible, compliqué de la revue de presse, qui mérite une totale objectivité et une totale neutralité, en tout cas supposées, à une militante et activiste qui ne se cache même pas ?

M. Vincent Meslet. Il me semble que M. Philippe Corbé, Mme Van Reeth et je crois même Mme la présidente vous ont répondu que ce retweet datait d'assez longtemps, en tout cas d'avant le moment où Rima Hassan est devenue députée.

Sur l'ensemble de sa revue de presse, j'aimerais qu'on prenne le temps d'envisager l'ensemble de la saison : je pense qu'on pourrait démontrer qu'elle est beaucoup plus variée, beaucoup plus diversifiée, que vous ne le dites. Je pense que par ailleurs, dans l'actuelle matinale de France Inter, elle apporte un son de cloche assez différent des autres protagonistes éditorialistes. Mais je tiens bien à l'entendu à ce qu'elle respecte la forme de la revue de presse, en insistant beaucoup aussi sur la vie quotidienne des Français, aspect moins abordé dans les autres éditos.

Mme Céline Pigalle. Vous avez déjà eu l'occasion de poser ces questions à la directrice de France Inter et au directeur de l'information de France Inter, qui vous ont largement répondu. Pour ma part, je prendrai mes fonctions le 2 mars.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez de temps long. Avez-vous un exemple qui me permettrait de juger de cette objectivité, notamment dans le choix des journaux cités ?

M. Vincent Meslet. Vous le dites régulièrement : vous pouvez nous demander des documents. Nous pourrions vous faire des statistiques sur tous les sujets abordés par Mme Hamadi lors de sa revue de presse, qui vous montreraient la diversité des thèmes et des journaux cités.

L'audition est suspendue de dix-sept heures trente à dix-sept heures quarante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant encore de neutralité, le 2 octobre dernier, France Culture publiait un podcast intitulé « Peut-on se réjouir de la mort de quelqu'un ? Ce que nous dit la philosophie ». Dans la description de ce podcast, on lit : « Des manifestations de réjouissance collective survenues après l'annonce de la mort d'Oussama Ben Laden, de Jean-Marie Le Pen ou plus récemment de Charlie Kirk : hétérogènes, ces trois événements n'en soulèvent pas moins des questions morales semblables. » Je rappelle que Jean-Marie Le Pen était un responsable politique français – je n'ai pas besoin de le présenter. Charlie Kirk était un militant qui a été assassiné par balles aux États-Unis pour ses idées ; cet assassinat a ému, je pense, des millions de personnes dans le monde entier. Oussama Ben Laden était l'un des terroristes les plus meurtriers au monde, responsable de la mort de milliers, voire probablement de dizaines de milliers de personnes. Je vous pose la question très franchement : est-ce que vous n'avez pas honte de comparer Jean-Marie Le Pen et Oussama Ben Laden dans un même podcast ? Est-ce honnête intellectuellement et déontologiquement de mettre ces trois personnes sur le même plan ?

M. Vincent Meslet. Très sincèrement, j'avoue ne pas connaître ce podcast, cette émission ; je pense que c'est, comme vous venez de le signaler, un magazine de philosophie. Il traite, je pense, d'une question philosophique en prenant acte de l'existence de ces trois exemples, sans les comparer *stricto sensu*. Nous allons réécouter l'émission dans son intégralité pour en comprendre le sens. Mais je crois que l'interprétation que vous en faites, peut-être à cause d'une expression maladroite, ne correspond pas du tout au sens de ce magazine, si c'est bien le magazine de France Culture auquel je pense et que je connais bien, qui est un magazine très sérieux par ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, vous pourrez tout à fait m'apporter une réponse plus tard.

Un autre exemple : le 22 janvier dernier, France Culture publiait un autre podcast qui a fait polémique, notamment sur les réseaux sociaux. Il était intitulé « Prier au travail : comment faire ses cinq prières quotidiennes lorsqu'on est salarié et musulman ». On y entend notamment le témoignage de Sabrina, qui compare sa prière au yoga et affirme : « La manière dont on parle de nous, les musulmans, c'est totalement lunaire. On a vraiment l'impression d'être bestialisés, parfois. » Elle explique devoir se cacher et cacher son abaya par peur d'être stigmatisée. Une autre intervenante, Gaby, raconte prier à l'université, alors même que cela est interdit, déclarant : « On avait toujours un petit tapis de poche, l'une se mettait devant l'escalier, vraiment tout au bout, et l'autre surveillait si quelqu'un passait. »

Pouvez-vous nous expliquer ce choix éditorial, qui s'apparente à un tuto communautaire pour les musulmans, et qui peut aussi apparaître comme une incitation à enfreindre la loi, à laquelle pourtant le service public en premier lieu est tenu ? Je pense que vous l'avez vu, parce que cela a suscité des milliers de commentaires.

M. Vincent Meslet. Petit jeu de mots, je ne l'ai pas vu, mais je l'ai écouté, et même plusieurs fois, puisqu'il est vrai que l'émission a fait polémique.

Pour bien comprendre, il s'agit d'un documentaire diffusé dans l'émission « Les Pieds sur terre », qui s'inscrit dans une tradition d'auteurs et immersive, qui rassemble plusieurs témoignages sans filtre, sans commentaire, avec seulement un propos introductif qui rappelait la loi.

Je l'ai écouté plusieurs fois pour bien comprendre l'interprétation qui en a été faite, et je peux vous rassurer : ce n'était en rien un tuto pour faire des choses illégales. La question posée est assez simple : quand on est musulman et qu'on veut pratiquer sa religion, donc faire

plusieurs prières par jour, comment cela se passe-t-il dans le monde du travail ? La plupart des témoignages émanaient de personnes qui priaient de façon totalement légale, au cours d'une pause et discrètement, de manière pas du tout ostentatoire. Un témoignage venait de quelqu'un qui avait été sanctionné parce que, visiblement, il était accusé d'avoir prié non pas pendant son temps de pause, mais – ce qui est illégal – pendant son temps de travail, donc au détriment du travail qu'il avait à faire. Un dernier témoignage était celui de quelqu'un qui avait rejoint une société américaine, en l'occurrence Google, dans laquelle la prière était autorisée.

L'émission « Les Pieds sur terre » traite par ailleurs de nombreux de sujets. Sans confondre islam et islamisme, elle a par exemple consacré une semaine spéciale à l'Iran, dans laquelle étaient critiquées un certain nombre de pratiques de ce genre. Je songe également à une série intitulée « Les Enfants de la guerre », dont un épisode évoque les enfants revenus d'Afghanistan après avoir été victimes des talibans. Il y a donc une vraie diversité dans les sujets abordés, à tel point que certains épisodes sont consacrés aux militants du Rassemblement national. L'émission traite tous les sujets, dans une tradition assez forte du documentaire, qui est celle du témoignage brut.

Cela étant, nous avons effectivement constaté l'existence d'une polémique. C'est pour cette raison que j'ai réécouté l'émission en question pour voir si une faute avait été commise. Je peux vous dire que ce n'est pas le cas : nous n'avons appelé à rien d'illégal et nous n'avons promu aucune pratique illégale dans ce documentaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lorsqu'on examine de près la programmation de France Culture, on peut s'interroger sur la place particulièrement importante accordée à l'islam et à la condition des musulmans en France. Ces dernières années, plusieurs podcasts ont ainsi été proposés, parmi lesquels « Exil des musulmans : un gâchis français », « Français musulmans : existe-t-il un exode silencieux ? », « Les Discriminations poussent-elles les musulmans français à l'exil ? », « L'Exode silencieux des Français musulmans », « Racisme, islamophobie et peurs irrationnelles... », « L'Islamophobie au quotidien », « L'Islamophobie est-elle sous-estimée ? », « Avec ma tête d'Arabe » ou encore « La Culture du racisme ». À cela s'ajoutent le podcast sur les cinq prières quotidiennes que je viens d'évoquer et qui s'apparente plutôt à un tuto communautaire, ainsi que les 483 épisodes du programme « Questions d'islam ».

Dans ces contenus, la question d'un supposé racisme est très régulièrement abordée parfois par des intervenants contestés, comme Ghaleb Bencheikh, producteur de l'émission « Questions d'islam » et proche des Frères musulmans, puisqu'il aurait participé à un colloque organisé par ces derniers, en assurant s'y rendre en tant qu'ami. Ces faits sont extrêmement graves.

Pouvez-vous expliquer cette ligne éditoriale qui consiste à consacrer des centaines d'heures de programmes payés par les Français à l'islam et à en confier la production à une personne qui serait proche des Frères musulmans ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il aurait été bon que le rapporteur me demande de convoquer les responsables de France Culture, qui me semblent plus à même de répondre...

M. Vincent Meslet. La question requiert en effet un degré de précision que je ne peux pas avoir. Je peux simplement dire qu'il me semble détecter, à vous écouter, une confusion entre les programmes produits par France Culture et ceux qui le sont dans le cadre des obligations que nous impose notre cahier des charges, à savoir les émissions religieuses, qui disposent d'une certaine autonomie éditoriale. Je vous préciserai ce point mais, à l'instar de la diffusion de la messe ou de l'émission consacrée à la religion orthodoxe, cela fait partie de notre

cahier des charges et de nos obligations – notamment pour ce qui est de la dernière émission que vous avez citée.

De fait, il est vrai que, plus globalement, la manière de traiter les questions religieuses sur nos antennes est un enjeu. Vous avez cité un certain nombre de podcasts concernant l’islam. Les antennes de France Culture et de France Inter consacrent aussi de nombreux documentaires ou débats au catholicisme et à son regain : nous couvrons le retour du mouvement religieux, qui est un phénomène social important, ainsi que tous les débats qui y sont liés, mais je ne crois pas que nous nous focalisions sur une religion plutôt que sur d’autres. Depuis septembre dernier, le catholicisme a fait l’objet d’une série documentaire et de numéros de « Questions du soir » sur France Culture, mais aussi, sur France Inter, d’une édition du « Téléphone sonne » ou du « Débat » de Sonia Devillers – sans compter le traitement de la mort du pape l’année dernière.

Nous abordons donc ce phénomène. Il déclenche effectivement beaucoup de débats et de réactions chaque fois qu’on l’évoque, mais, pour le coup, je ne vois pas pourquoi nous n’en parlerions pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L’angle retenu dans les podcasts que j’ai évoqués semble sous-entendre l’existence d’un racisme structurel en France. Est-ce la bonne façon de présenter les choses quand il s’agit d’islam ?

Par ailleurs, vous n’avez pas répondu à propos de Ghaleb Bencheikh. Vous renseignez-vous sur le profil et le pedigree des producteurs et des personnes qui interviennent dans vos émissions, notamment sur des sujets aussi sensibles que les questions religieuses et de société ?

M. Vincent Meslet. Comme je l’ai indiqué, je vous répondrai sur le statut des émissions religieuses, qui nous sont imposées par notre cahier des charges et sur lesquelles nous avons un contrôle limité. J’ai besoin de vérifier ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qu’entendez-vous par « contrôle limité » ?

M. Vincent Meslet. Ces émissions ne sont pas produites par nous-mêmes, leur diffusion nous étant imposée par notre cahier des charges. Mais, pour tout vous dire, je vous réponds sur la base des souvenirs que je garde de mon expérience à la direction de France 2. Je demanderai donc à la direction de France Culture de vous communiquer le statut exact de cette émission et le contrôle exact que nous exerçons sur elle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n’est donc pas vous qui avez la main sur le choix du producteur de telle ou telle émission ?

M. Vincent Meslet. Je l’ai formulé sous forme interrogative. Je vérifierai, mais je ne serais pas surpris que ce soit le cas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous apporterez la réponse par écrit, et si le rapporteur souhaite que nous auditionnions les représentants de France Culture, nous le ferons bien entendu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce serait effectivement souhaitable.

Le 9 février dernier, les auditeurs de France Inter ont eu la mauvaise surprise d’entendre Patrick Cohen relativiser le scandale impliquant Jack Lang. Selon lui, les critiques seraient à la fois unanimes et excessives. Il affirme que Jack Lang ne serait accusé que de « fraude fiscale », ajoutant que « l’homme et son œuvre ne méritaient pas le déshonneur » et allant jusqu’à le qualifier de « plus grand [ministre de la culture] de la V^e République, le plus ardent, audacieux et créatif ». Jack Lang a manifestement été très satisfait de cet édito – on peut le comprendre –, puisqu’il l’a relayé sur ses propres réseaux sociaux, sous le titre « Ombre et lumière ».

Au-delà des accusations de blanchiment d'argent et de détournement de fonds publics, le FBI a révélé un courriel particulièrement choquant intitulé « Petit prince », dans lequel Jeffrey Epstein écrit à Jack Lang : « L'enfant doit-il être initié à la religion, à de nouvelles sexualités, testé ? À quelle fréquence, tests standardisés, projets d'échantillon, etc. ? » Au moment de faire son édito, M. Cohen avait connaissance de ce courriel, dont M. Fogiel avait d'ailleurs précédemment fait état sur RTL. Trouvez-vous normal que, sur la première matinale de France, un éditorialiste payé par l'impôt des Français rende un tel hommage à une personnalité aussi contesté pour des motifs qui écoèrent – et le mot est faible – des millions de Français ?

M. Vincent Meslet. Je laisserai Céline Pigalle compléter ma réponse mais il me semble que, dans cet édito, Patrick Cohen dit que Jack Lang est inexcusable. Je saisis par ailleurs cette occasion pour vous recommander d'écouter la revue de presse présentée une heure après par Nora Hamadi, qui était très sévère sur le sujet et qui compense. L'ensemble des journaux de la matinée ont aussi été sans concession.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être pouvez-vous citer les propos de Patrick Cohen, à l'intention des Français qui n'ont pas écouté son édito.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En l'occurrence, Jack Lang lui-même a repartagé l'édito en question, ce qu'il n'aurait pas fait s'il l'avait trouvé offensant, ou même aussi critique que les faits reprochés l'exigeaient. Nous pouvons tous convenir que le portrait qui a été brossé était plus qu'élogieux.

M. Vincent Meslet. Je cite donc l'édito de Patrick Cohen : « Il n'est pas question de l'excuser, pas du tout. Jack Lang a eu grand tort de profiter des largesses d'un riche affairiste et ainsi de se compromettre avec un prédateur sexuel qu'une première condamnation aurait dû rendre infréquentable. »

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne trouvez donc rien à redire à cet édito ? Le traitement proposé par Patrick Cohen vous semble honnête ?

M. Vincent Meslet. Comme je l'ai indiqué dans mon propos introductif, les gens qui travaillent chez nous sont libres. Patrick Cohen fait un édito, il expose des faits, il donne des arguments ; ensuite, c'est aux auditeurs de juger.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les propos évoqués par le rapporteur ont effectivement été tenus dans cette chronique ; M. Meslet a raison de rappeler qu'il y est aussi dit qu'il n'est pas question d'excuser Jack Lang et que ce dernier s'est compromis, ce qui n'est pas rien. Au-delà, les Français se feront un avis. Je crois d'ailleurs que la médiatrice de Radio France, que nous avons eu le plaisir d'auditionner, a été saisie et qu'elle a publié des réactions contrastées à cet édito. Il sera important de voir, le moment venu, ce qu'elle en dira.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si le traitement de cette information par Patrick Cohen avait été parfaitement équilibré, je ne pense pas qu'il aurait suscité un tel émoi ni que Jack Lang l'aurait repartagé sur ses réseaux sociaux. Vous pouvez excuser Patrick Cohen – c'est peut-être votre rôle –, mais ces deux faits sont irréfutables.

Le 3 février dernier, Patrick Cohen a signé un autre édito, intitulé « De l'influence de la fermeture des bars-tabacs sur le vote d'extrême droite », dans lequel il expliquait que « les ouvertures de cafés sont associées à une baisse du vote d'extrême droite », évoquant un « vide relationnel » et laissant entendre que l'isolement expliquerait le vote RN.

Je pourrais dire à M. Cohen que le vote RN s'explique aussi par l'explosion de l'insécurité et de la violence, l'augmentation de la dette, l'effacement progressif de nos frontières et de notre souveraineté industrielle et économique, le délitement de nos services

publics, la baisse constante du pouvoir d'achat et un attachement profond, viscéral, aux valeurs et à l'identité de la France, mais je préfère vous poser une question. Vous êtes responsable des antennes, qui sont financées par tous les Français ; vous avez souligné dans votre propos liminaire votre souci de rassembler les Français. Comment pouvez-vous laisser un éditorialiste psychiatriser le vote de 11 millions d'électeurs en expliquant qu'ils seraient en quelque sorte les victimes d'un isolement social ?

M. Vincent Meslet. Encore une fois, pardon de me répéter, mais les éditorialistes sont libres : ils prennent la responsabilité de leurs propos et nous portons une très grande attention à ce que ceux-ci provoquent chez nos auditeurs. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a des suites chez la médiatrice : nous faisons réagir – c'est assez volontaire –, mais nous prenons grand soin d'écouter les retours. Je n'ai pas le texte exact de cet édito sous les yeux, mais j'ai pris connaissance du résultat de cette étude relatée par Patrick Cohen dans nombre d'articles de presse. Je l'ai trouvée intéressante, car elle disait ce que vous soulignez vous-même, c'est-à-dire que la fermeture de ces bars est un signe de la désertification d'une partie de la France qui cumule tous les problèmes. Tous les thèmes que vous venez d'évoquer – l'insécurité, etc. – sont analysés très régulièrement depuis des années sur nos antennes au moment d'évoquer le vote d'extrême droite ou de droite. Cette étude nous permettait de revisiter ce point. Je pense que vous caricaturez l'éditorial en question. Il n'y avait en tout cas aucun mépris pour les électeurs qui peuvent manifester leur mécontentement face à l'évolution de leur géographie de proximité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis moi-même issu d'un territoire rural, qui vote très fortement pour le Rassemblement national. Le rapporteur et moi-même le savons : la raréfaction des commerces ruraux et des lieux de sociabilité que sont les bars, les restaurants et les PMU contribue à un sentiment d'abandon et d'éloignement, même si elle n'a pas le même effet qu'une fermeture d'usine. Nous partageons d'ailleurs la volonté de nous battre pour que les commerces ruraux et les lieux de vie rouvrent dans nos territoires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je veux aborder la mort de Quentin et le traitement qui en a été fait sur vos antennes. Patrick Cohen, dans son édito intitulé « Quentin battu à mort à Lyon, le danger d'une montée aux extrêmes », expliquait ce déchaînement de violence gratuite par « la perspective inédite d'une victoire électorale de l'extrême droite lors de la prochaine élection présidentielle [qui] ne peut qu'accroître l'agressivité des militants de la mouvance antifasciste pour les quatorze mois à venir ».

Hier, les députés ont respecté une minute de silence en hommage à Quentin. Sa mort n'est pas un simple fait divers : il a été lynché sans que rien, à aucun moment, ne le justifie, sans que personne, même un journaliste, ne trouve le début d'une explication ou d'une justification qui pourrait atténuer la gravité des faits. Ce meurtre n'est pas le fruit d'une agressivité diffuse : ses responsables ont des noms, des visages – le visage de Jacques-Élie Favrot, collaborateur de Raphaël Arnault suspecté par la justice, le nom de La Jeune Garde, toujours active malgré sa dissolution.

En expliquant ce meurtre par un simple concours de circonstances, Patrick Cohen a volontairement omis la menace systémique que représente l'ultragauche, qui commet chaque jour davantage de coups, qu'il s'agisse d'intimidations, d'agressions ou de violences physiques, jusque dans l'enceinte de l'Assemblée nationale – j'en ai été l'objet. Comment expliquez-vous que, sur votre antenne, un éditorialiste qui a pourtant quarante ans de métier en vienne à commettre la maladresse d'expliquer le meurtre de Quentin, non pas par la dangerosité systémique des mouvements d'ultragauche, mais par une simple circonstance politique ?

M. Vincent Meslet. Je laisserai Agnès Vahramian et Céline Pigalle compléter mais votre propos me semble assez injuste pour Radio France. Nous avons vraiment très bien couvert ce sujet. Comme je l'indiquais en introduction, le principal rôle des médias et des responsables

est d'aider à pacifier l'ensemble des débats de la société française, en n'occultant rien mais donnant la parole à tous. Il n'y a pas de procès à faire à Radio France en ce domaine.

Mme Agnès Vahramian. Vous avez cité une longue liste d'éditos de Patrick Cohen sur France Inter. Pour ce qui est du dernier, je ne voudrais pas que le public qui nous écoute en vienne, à travers la citation dont vous avez donné lecture, à minimiser ou à sous-estimer le travail réalisé par nos équipes sur le meurtre de Quentin.

Nous avons pris cette affaire très au sérieux. Nous l'avons couverte immédiatement. Nous avons questionné des responsables politiques – je vous invite à réécouter en particulier l'interview de Manuel Bompard ce matin dans le « 8h30 Franceinfo » pour vous rendre compte que toutes les questions lui ont été posées.

Je vais laisser Richard Place vous dire ce que nous avons fait. Il vous confirmera que nous avons pris l'affaire très, très au sérieux.

M. Richard Place. Nous apprenons que Quentin est entre la vie et la mort le vendredi en fin d'après-midi. Notre service police-justice se met aussitôt au travail. En collaboration avec France Inter, nous envoyons un reporter à Lyon. Nous demandons à la personne de permanence à Lyon, qui ne devait pas travailler ce week-end-là, de se pencher sur le sujet également.

Aussitôt nous essayons de donner le plus d'informations dont nous disposons ; à ce moment-là, nous en avons très peu. Nous savons juste que les faits se sont déroulés en marge – cela peut vouloir dire plein de choses – d'une conférence donnée par Rima Hassan à Sciences Po Lyon. Mais, petit à petit, nous arrivons à grappiller de plus en plus d'informations, jusqu'à pouvoir donner, dès le vendredi soir, un premier déroulé des faits.

Le samedi matin, c'est un gros sujet pour nous, mais ce n'est pas le seul car vous n'aurez pas oublié que vendredi soir, une attaque terroriste a eu lieu au pied de l'Arc de Triomphe, que nous avons traitée également – nous avons envoyé un journaliste sur place –, sans compter les crues sur lesquelles nous devons être mobilisés – et nous y sommes toujours – car le sujet concerne des millions de Français.

Dès le samedi matin, notre service politique dispose d'un résumé des faits – de ce que l'on en connaît alors –, qui comporte déjà un maximum de détails. Au fur et à mesure des heures et des jours, nous allons en apprendre de plus en plus.

Nous avons également essayé de recevoir des invités à l'antenne – c'est ce qui nourrit une radio tout-info –, mais avec beaucoup de parcimonie. Dès le vendredi soir, nous avons décidé d'essayer d'entendre soit le procureur de Lyon pour connaître les faits – ce sont les faits qui nous importent –, soit l'avocat de la famille de Quentin dont nous pensions que sa parole était valable, qu'il fallait l'entendre. Nous ne cherchons pas à ce moment-là un concert de réactions politiques parce que les faits sont trop ténus. Dès lors que l'on en sait plus, que les responsabilités sont un peu plus établies et que les faits sont un peu plus clairs – ils ne le sont pas encore complètement –, nous sollicitons davantage de réactions politiques et nous donnons la parole à l'ensemble des représentants du paysage politique français pour connaître leurs réactions par rapport à ce meurtre, qui n'est effectivement pas anodin du tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'invite les Français à écouter la chronique de Patrick Cohen – je n'ai aucun lien avec lui, si ce n'est celui de l'avoir auditionné dans le cadre de cette commission. Ses propos y sont très durs à l'égard de LFI puisqu'il conclut en disant que Jean-Luc Mélenchon devra répondre si des membres de la Jeune Garde sont incriminés. Or nous venons d'apprendre que le procureur de la République vient de mettre en examen une personne qui en est membre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il n'y a rien de dur à dire que si un groupuscule d'ultragauche extrêmement violent, associé à la France insoumise, est impliqué, la France insoumise devra rendre des comptes. C'est purement factuel.

J'ai été très attentif au traitement de l'information sur le cas de Quentin, en particulier à son honnêteté, et j'ai constaté une différence entre France Télévisions et Radio France. J'ai noté qu'il n'avait d'ailleurs donné lieu à aucune polémique à Radio France, contrairement à France Télévisions, où on a assisté notamment sur France Info TV à des dérapages contrariants de la part de chroniqueurs ou de prétendus experts. C'est tout à votre honneur. C'est ce que l'on attend du traitement l'information par le service public.

Si je vous ai interrogé sur l'éditorial de Patrick Cohen, c'est parce qu'il n'en est malheureusement pas à son coup d'essai. Dans sa chronique qu'il avait consacrée à Quentin dans l'émission « C à vous » sur France 5, il avait mis sur le même plan les agresseurs et les victimes, évoquant « une bataille rangée entre membres de l'ultragauche et de l'ultradroite » alors même que le procureur de Lyon parlait de guet-apens et d'homicide volontaire. On se souvient également qu'en avril 2024, il avait qualifié de « bal tragique » le meurtre de Thomas à Crépol, ce qui lui avait valu le 16 avril un rappel à l'ordre de la part de l'Arcom, selon laquelle « certains propos, dénués de précautions oratoires énoncés sur un mode déclaratif, ne satisfaisaient pas aux exigences de mesures, de rigueur et d'honnêteté ». Compte tenu de ce rappel à l'ordre, qui concernait certes une émission de France Télévisions, avez-vous pris des précautions particulières vis-à-vis de Patrick Cohen, qui, une nouvelle fois, a suscité, à la suite du meurtre de Quentin, une polémique qui aurait pu être évitée ?

Mme Céline Pigalle. Vous avez beaucoup d'intérêt pour Patrick Cohen et votre commission l'a d'ailleurs entendu longuement. S'il vous reste des questions, peut-être devriez-vous poursuivre le dialogue avec lui.

À propos de la France insoumise, de Jean-Luc Mélenchon et des liens avec la Jeune Garde, les choses sont très claires. Dans l'un de ses éditos, consacré justement à ce sujet, Patrick Cohen disait notamment : « Jean-Luc Mélenchon a accueilli en son sein, en lui offrant un siège de député, le cofondateur d'un mouvement impliqué dans des actions violentes, la Jeune Garde de Raphaël Arnaud. » À cette même occasion, il a diffusé un extrait qui caractérisait le lien entre Jean-Luc Mélenchon et la Jeune Garde, celui-ci qualifiant ses membres de « mes jeunes camarades ». « De ce lien à la fois organique et affectif, Jean-Luc Mélenchon devra maintenant répondre s'il est confirmé que l'enquête incrimine un ou plusieurs membres de la Jeune Garde et s'il est avéré que des antifascistes se sont comportés, au sens propre, comme des fascistes. » Je n'ai pas entendu de la complaisance dans ces phrases.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question portait sur sa chronique sur France 5 qui a fait polémique et occasionné un rappel à l'ordre de l'Arcom. Des précautions ont-elles été prises ? Des consignes ont-elles été passées à Patrick Cohen pour éviter à l'avenir de tels rappels à l'ordre ?

Mme Céline Pigalle. Nos échanges ont une grande valeur car ils nous permettent d'approfondir le concept de liberté d'expression. La journaliste que je suis n'aime pas beaucoup l'idée que l'on donne des consignes à quiconque. Discuter, trouver ensemble les mots justes, chercher constamment la plus grande précision dans l'exposé des faits et des interprétations qui peuvent en être données, c'est essentiel. Si la question est de savoir si certains de nos journalistes sont sous tutelle, la réponse est non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends que vous ne souhaitez pas donner de consignes particulières à vos journalistes mais que faites-vous alors des rappels à l'ordre de l'Arcom ? Sont-ils suivis d'un entretien ? Des consignes sont-elles passées ? Exercez-vous une

surveillance un peu rapprochée sur les éditos ou les chroniques suivantes ? J'ai pris le cas de Patrick Cohen mais j'aurais pu en prendre d'autres.

Mme Céline Pigalle. Je ne sais pas à quel rappel à l'ordre vous faites référence. Vous citez une chronique sur France Télévisions à une époque où Patrick Cohen n'était pas à Radio France. J'ai déjà répondu au nom de France Inter, que je ne dirige pas encore, je ne vais pas le faire au nom de France Télévisions.

Je ne crois pas que nos journalistes aient fait l'objet de rappels à l'ordre, donc il est compliqué de vous dire ce que nous aurions fait si cela s'était produit.

Néanmoins, il est important de le souligner, nos journalistes ne sont pas isolés ; ils n'arrivent pas à l'antenne avec un texte qui n'est pas discuté et dont la pertinence est jugée sans aucun contrepoint ni échange. Cette précision est fondamentale car elle permet de lever les fantasmes ou les préjugés sur les journalistes, ces privilégiés qui eux auraient le droit à la parole. Les journalistes sont toujours insérés dans une rédaction ; ils entretiennent un dialogue avec le rédacteur en chef, avec tous ceux qui composent la rédaction, mais aussi avec tous les spécialistes. Ces derniers peuvent, dans les moments les plus exposés, les mettre en garde et leur donner des conseils : « Attention, tu dois t'assurer de telle et telle chose ; tu dois vérifier tous ces éléments-là. » Le dialogue avec les différents services – politique, police-justice – est nourri de sorte qu'il soit question, dans l'expression du journaliste, pas seulement de point de vue mais d'abord d'éclairer et de donner à apprendre.

M. Vincent Meslet. En l'absence de cas précis sur lesquels discuter, sachez qu'en vertu de la loi, l'Arcom est là pour garantir notre indépendance et notre impartialité. C'est le principe auquel j'ai fait allusion dans mon introduction. Nous comptons donc sur elle pour défendre notre indépendance. Si jamais elle nous fait des remarques, notamment sur l'impartialité, il y aura forcément des conséquences, à tout le moins des discussions entre nous pour savoir comment y répondre à l'avenir.

Mme Céline Pigalle. Patrick Cohen souhaite que je vous précise qu'il n'y a pas eu de rappel à l'ordre mais une simple lettre de rappel à la loi. Je répète que si vous souhaitez lui parler, il serait mieux qu'il soit dans la salle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour cette précision sémantique, même si ne suis pas sûr qu'elle change quoi que ce soit aux questions que j'ai posées.

Je voudrais être certain d'avoir bien compris votre réponse donc je reviens sur le cas du rédacteur en chef de *L'Humanité*, Aurélien Soucheyre, qui, le 17 février, sur le plateau de France Info TV et radio, a qualifié Quentin de « nazillon ».

L'Arcom a été saisie. Vous aviez alors indiqué que ces propos n'étaient pas dignes et avez exprimé votre réprobation. Pouvez-vous préciser quelle a été votre réaction immédiate et quelles mesures ont été prises face à ce qui est plus qu'un dérapage, une atteinte grave à l'honnêteté de l'information ? Plus généralement, lorsque des propos suscitent une polémique, comment vous organisez-vous pour éviter que cela ne se reproduise ?

Mme Agnès Vahramian. Lorsque le journaliste de *L'Humanité*, présent, avec d'autres, sur le plateau de l'émission « Les Informés » a prononcé la phrase dont vous parlez, notre animateur journaliste Renaud Blanc l'a repris ; il n'a pas laissé passer cette phrase ; il a fait son travail de modérateur.

Le lendemain, je suis allée le voir pour lui demander exactement comment cela s'était passé et je l'ai félicité d'avoir modéré et de ne pas avoir laissé passer la phrase.

Il faut s’imaginer que, lorsqu’on anime un débat avec plusieurs personnes – ils étaient six en plateau à ce moment-là –, on peut laisser passer une phrase parce qu’on vous parle dans l’oreillette ou parce qu’on vous donne une information importante. Renaud Blanc a été très précis dans sa modération. Lorsque nous avons discuté, il m’a dit n’avoir pas voulu interrompre le journaliste mais simplement le reprendre à la fin de sa phrase ; je lui ai répondu que, la prochaine fois, il n’hésite pas à interrompre son interlocuteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J’ai vu ce passage au cours duquel vous dites que le journaliste a modéré. Je suis convaincu que les politiques doivent commenter avec une grande prudence le travail des journalistes car la liberté éditoriale et celle des journalistes sont importantes. J’ai noté que votre journaliste reprend celui de *L’Humanité* en expliquant que la famille de Quentin n’accepte cette dénomination péjorative – j’imagine que, si on me qualifiait de « nazillon », mes parents n’accepteraient pas non plus ce qualificatif. Cela m’intéresse de comprendre ce que recouvre pour vous la modération.

Mme Agnès Vahramian. La modération aurait pu être plus précise et plus forte, je ne le nie pas. Néanmoins, Renaud Blanc entend passer ce mot dans cette phrase et il réagit ; il souligne à l’auditeur qu’il a entendu quelque chose qu’il ne peut pas laisser passer. Que sa réponse ne soit pas totalement parfaite, j’en conviens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne juge pas, cela ne doit pas être facile à gérer, mais quand quelqu’un lâche le mot « nazillon »...

Mme Agnès Vahramian. Je vous réponds honnêtement, je l’ai dit tout à l’heure à M. Jacobelli, aucun de nos journalistes n’aurait utilisé ce qualificatif et aucun ne le fera à l’avenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur l’a précisé, ce n’est pas un journaliste du service public qui a qualifié Quentin de « nazillon », mais un journaliste de *L’Humanité* présent sur le plateau. Il est vrai que cela aurait été plus fort si le modérateur avait dit : « Je ne peux pas vous laisser dire sur ce plateau que Quentin est un nazillon » plutôt que de renvoyer à la famille.

Mme Agnès Vahramian. Il a en effet été surpris. Cela aurait pu être plus fort, mais, à mes yeux, l’important est qu’il n’ait pas laissé passer. Dans ces moments-là, il faut soutenir ses équipes, pouvoir discuter avec elles, débriefer et comprendre leurs éventuelles difficultés.

Mme Céline Pigalle. Cela montre à quel point les émissions en direct exigent beaucoup de responsabilité, d’engagement, de sérieux et surtout de concentration. Le devoir de maîtrise de l’antenne s’applique à l’ensemble des médias, mais évidemment plus encore, comme sur l’ensemble des sujets, au service public.

Je vous remercie d’avoir salué le travail des rédactions de Radio France depuis maintenant une semaine sur ce sujet très difficile, très douloureux. Nous avons à cœur – et cela me touche que l’ayez remarqué – de le traiter avec sérieux, engagement et concentration. C’est ce qu’il nous faut faire tous les jours, sur tous les sujets, et ce n’est pas une mince affaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous mesurons pleinement ici que, dans un moment où notre pays est très polarisé, il est particulièrement difficile à chaque instant de conserver un équilibre et de la nuance. C’est aussi la force du travail journalistique, *a fortiori* de l’audiovisuel public, que de pouvoir garantir cet équilibre dans un pays où les positions se radicalisent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses et pour votre patience.

Pour finir, je souhaiterais vous interroger sur l'opportunité d'instaurer en France un cordon sanitaire, à l'instar de celui qui existe en Belgique, consistant à exclure des plateaux de l'audiovisuel public, dans les directs, les représentants de partis qualifiés d'extrême droite. Certains, parmi les représentants syndicaux, les représentants de sociétés et les syndicats de journalistes que nous avons auditionnés, ont jugé l'idée intéressante. Si, demain, le cadre légal était modifié pour l'autoriser, serait-il souhaitable, selon vous, de ne pas inviter des représentants de partis qualifiés d'extrême droite ?

M. Vincent Meslet. Je vous répondrai en ajoutant un élément à l'échange qui vient d'avoir lieu. Je tiens en effet à souligner la difficulté de ce qui nous est demandé. Nous devons respecter le pluralisme, donc n'exclure aucune opinion, qu'elle soit d'extrême droite, du Rassemblement national ou du parti communiste. Mais, ce faisant, nous prenons le risque que des propos dissonants soient tenus – d'où le rôle de la modération. Si nous voulons organiser des débats qui apaisent, ce n'est pas pour lisser les désaccords ; il ne s'agit donc pas d'interdire quelque parole que ce soit.

Le débat sur le cordon sanitaire a eu lieu, en France, dans les années 1980 – je ne rappellerai pas les discussions sur les invités de « Questions à domicile » – et a été tranché lorsque Jean-Marie Le Pen a été invité pour la première fois à « L'Heure de vérité », après l'avoir été, du reste, au « Tribunal des flagrants délires » de France Inter en 1982. L'exemple belge a été évoqué sur nos antennes par une chroniqueuse belge, par Philippe Geluck, qui est également belge, lorsqu'il a été invité à « Zoom Zoom Zen », et dans un documentaire des « Pieds sur terre ». Cette règle s'applique dans d'autres pays. En France, ce n'est pas le choix qui a été fait par l'ensemble des médias, pour différentes raisons. Au demeurant, l'évolution du rapport de force électoral les en empêcherait.

Mme Céline Pigalle. Je tiens à ajouter que nous respectons les pouvoirs de cette commission d'enquête et que nous avons été heureux de pouvoir répondre à vos questions...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, j'ai encore deux questions !

Mme Céline Pigalle. Entendu, mais je m'adressais d'abord à M. le rapporteur. Disons-le, votre commission d'enquête n'a pas commencé ses travaux dans les meilleures circonstances puisqu'un esprit polémique présidait à la volonté d'organiser ces débats. Néanmoins, nous avons été heureux d'y participer et nous prenons en compte certaines des remarques formulées par les uns et les autres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Vahramian, il se trouve que le directeur de l'information de France Télévisions est désormais rattaché au directeur des programmes. Pour vous, qui serez rattachée, dans vos nouvelles fonctions, à Mme Veil, est-il important que le directeur de l'information ait une carte de presse ?

Mme Céline Pigalle. Permettez-moi de vous répondre également, puisque je suis sur le point de quitter ces fonctions. Ce qui importe, au-delà de la carte de presse, c'est que la personne qui s'emploie à diriger l'information, et ce n'est pas une mince affaire, ait été journaliste pendant de nombreuses années. Le journalisme est soumis à des règles et à un cadre déontologique, mais c'est d'abord une expérience et un apprentissage auprès de maîtres qui nous transmettent des pratiques, des savoir-faire. La carte de presse est un élément important, mais l'essentiel est d'avoir été soi-même journaliste, d'avoir travaillé au sein de rédactions et expérimenté ces pratiques déontologiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'était pas exactement l'objet de ma question, qui était plus précise. Chacun convient qu'il est nécessaire que le directeur de l'information ait une expérience journalistique. Mais désormais, celui de France Télévisions – en l'espèce, M. Corbé – sera rattaché non pas à Delphine Ernotte mais au directeur des

programmes. Si l'on vous annonçait, madame Vahramian, que la direction de l'information de Radio France est rattachée à un directeur des programmes, cela vous poserait-il problème ? C'est une question importante, qui n'a rien d'un piège ; il ne s'agit pas d'éprouver votre loyauté envers France Télévisions.

Mme Agnès Vahramian. Vous comprendrez aisément que je ne m'exprime pas sur l'organigramme de France Télévisions, où j'ai longuement travaillé mais dont je ne dépends plus. À Radio France, j'ai, en tant que directrice de France Info, le statut de personnel technique et administratif ; je n'ai donc plus de carte de presse. Pourtant, mes collaborateurs et mes camarades journalistes reconnaissent mon expérience et ma légitimité journalistiques. Quant à la direction de l'information de Radio France, fonctions que j'occuperai à partir du 2 mars, elle est largement autonome. Le directeur de l'information travaille en concertation avec les directeurs des rédactions des différentes chaînes. Sa tâche, qui consiste à développer une vision, une stratégie pour l'information, est collective. Je n'ai pas la réputation d'avoir la main qui tremble lorsqu'il faut décider ; il en sera ainsi dans mes nouvelles fonctions. Néanmoins, je considère que la stratégie doit faire l'objet de discussions avec le directeur éditorial, la présidente et les directeurs de rédaction, discussions qui seront au cœur de ma pratique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il ne s'agissait pas de vous mettre en difficulté, mais c'est une question qui nous semble importante.

Madame Pigalle, fragilisé, remis en cause, en tout cas sous le feu des projecteurs, notamment du fait de cette commission d'enquête, l'audiovisuel public fait parfois l'objet d'instrumentalisations ou doit faire face à des volontés politiques de l'affaiblir. Quoi qu'il en soit – et je m'en tiendrai là pour rester neutre –, il est soumis à une réorganisation profonde. Qui plus est, la question de son avenir, notamment de sa gouvernance, demeure pendante puisque la proposition de loi visant à créer une holding est toujours en suspens. Dans un tel contexte, le débauchage du directeur de l'information de France Inter par France Télévisions est-il de nature à renforcer l'audiovisuel public et les liens entre les deux entités qui le composent ou met-il Radio France en difficulté ?

Mme Céline Pigalle. Je suis heureuse que vous me posiez la question – et je ne laisserai pas Agnès Vahramian répondre à ma place. À titre personnel, j'ai d'abord pensé que c'était une très mauvaise nouvelle, voire une mauvaise manière ; à titre professionnel, j'estime que c'est la meilleure nouvelle. D'abord parce que Philippe Corbé est un excellent journaliste, ensuite parce que nous allons pouvoir, mieux que jamais, travailler ensemble. Cela ne se termine donc pas si mal, même sur un plan personnel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On mesure votre talent et votre sens de l'équilibre et de la nuance.

Enfin, il se trouve que, lorsque j'étais administrateur de Radio France, j'avais saisi Mme Veil de la situation de Guillaume Meurice, en raison non pas de ses propos sur Netanyahu – car j'estime que seule la loi doit encadrer la liberté des humoristes – mais de l'utilisation que font les journalistes et les humoristes des réseaux sociaux, en postant des contenus politiques sur leurs comptes professionnels, où figure le logo de France Inter. C'est d'ailleurs précisément parce qu'elle a considéré que M. Meurice avait fait montre d'une forme de déloyauté qu'elle l'a licencié. En tant que directrice de France Inter, quel cadre imposerez-vous à vos salariés quant à l'utilisation des réseaux sociaux ? Pourront-ils partager des contenus politiques sur leurs comptes professionnels ou devront-ils, pour ce faire, utiliser des comptes personnels ? Je vous pose la question car il existe un flou sur ce point.

Mme Céline Pigalle. J'ai la chance de ne pas avoir à me faire ma propre opinion sur ce point car la pratique de l'ensemble des salariés et des journalistes de Radio France est déjà

encadrée par une charte de l'usage des réseaux sociaux. En réalité, cette charte s'applique également à l'utilisation des comptes personnels dès lors que votre notoriété est telle que vous êtes connu comme un salarié de Radio France. Il fut un temps où l'on prenait la précaution de préciser : « Mes tweets n'engagent que moi » ; en fait, cela ne tient pas. Les entreprises de presse ne cessent d'adapter leurs pratiques et d'adresser de nouvelles demandes à leurs salariés pour que l'ensemble du média – l'antenne linéaire et tout ce qui se passe dans le monde numérique – demeure cohérent.

Les humoristes, qui ont rarement le statut de salarié, forment une population très particulière. La loi restreint très peu leur exercice, et c'est heureux. En définitive, je trouve merveilleux qu'une assemblée comme la vôtre s'intéresse à l'humour, à ce qu'il doit être ; cela fait partie de l'esprit français. En tout cas, l'humour est dans l'ADN de France Inter et, n'en doutez pas, il continuera d'en être ainsi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez bien raison ! C'est pourquoi je me suis gardé de juger les humoristes ou les propos qu'ils tiennent sur vos antennes ; ma question portait plus largement sur l'utilisation des réseaux sociaux qu'il est important d'encadrer.

Merci à vous quatre d'avoir répondu à nos questions.

La séance s'achève à dix-huit heures quarante.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles Alloncle, Mme Ayda Hadizadeh, M. Laurent Jacobelli, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais.